



Conseil d'administration

Séance plénière n° 249

11 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	48

Conseil d'administration

Séance plénière n° 249

11 décembre 2018

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Mardi 11 décembre 2018

(de 10h00 à 13h00, Salle Sologne)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 septembre 2018

PROGRAMME

2. 10^e programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - Reports d'engagements sur les dotations 2019 - Liste de dossiers 2018
3. Elaboration du 11^e programme d'intervention
 - Documents de mise en œuvre du 11^e programme (documents types et listes de priorité)

EVALUATION

4. Evaluation de l'outil « opérations collectives »
 - Examen du plan d'orientation
5. Evaluation de la politique foncière
 - Examen du plan d'orientation
6. Evaluation des interventions de l'agence en faveur de la réduction des pollutions par les pesticides
 - Examen du mandat de l'évaluation

AIDES

7. Décisions d'attribution des aides

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Je vous souhaite la bienvenue pour ce huitième conseil d'administration de l'année 2018. Nous avons un ordre du jour chargé, avec un certain nombre d'éléments de validation. Nous avons également un point « évaluation », que nous nous sommes engagés les fois précédentes à traiter avec soin.

J'ai le plaisir d'accueillir M. Guillaume Choumert, chargé de mission du bassin Loire-Bretagne et de la transition énergétique au SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales) Centre-Val de Loire. Il remplace Mme Devaux-Ros qui a réintégré les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne après une mise à disposition.

M. CHOUMERT :

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour ces mots d'accueil. Je suis content de participer à ces travaux au sein du conseil d'administration de l'agence de bassin.

Mme la Présidente :

J'accueille également M. Jean Placines, nouveau directeur régional de la délégation Armorique, qui remplace Sylvie Detoc, partie travailler à la direction interrégionale Bretagne Pays de la Loire de l'Agence française pour la biodiversité.

Je vous présente les excuses de :

- Mme Bouyard, qui est représentée par M. Detour (directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire) ;
- M. Chassande, qui est représenté par M. Ferreira, chef de service ;
- Mme Chatelais, qui est représentée par M. Choumert ;
- M. Faucheux ;
- Mme Gauthier, qui a donné pouvoir à Mme Chatelais (représentée par M. Choumert) ;
- M. Gousset, qui a donné pouvoir à M. Fauconnier ;
- M. Greliche ;
- Mme le Saulnier ;
- M. Lucaud ;
- M. Méry, qui a donné pouvoir à M. Fauconnier ;
- M. Mordacq, qui a donné pouvoir à M. Bertrand ;
- M. Navez, qui a donné pouvoir à Mme Chatelais (représentée par M. Choumert) ;
- M. Noyau ;
- M. Sellier, qui a donné pouvoir à M. Bertrand ;
- M. Specq ;
- M. Doron, qui a donné pouvoir à M. Rousseau.

Nous allons maintenant visionner un petit film de deux minutes sur l'adoption du 11^e programme, qui a été réalisé par le service « communication » de l'agence de l'eau.

[Projection de film]

Mme la Présidente :

C'est un début de présentation qui pourrait servir d'introduction à des séances sur l'ensemble des territoires. Avant de passer l'ordre du jour, je donne la parole à M. Gutton pour quelques informations.

M. GUTTON :

Nous avons un ordre du jour un peu particulier puisqu'il s'agit de finaliser les documents pour la mise en œuvre du 11^e programme d'intervention. Cela peut paraître un peu technique mais c'est ce qui va permettre de lancer véritablement le 11^e programme.

Puis, il y a également des validations de listes d'opérations à accompagner au cours des trois premières années du programme, qui sont évidemment importantes pour les territoires. Nous sommes maintenant sur le top départ. Les délégations de l'agence ont déjà commencé sur le terrain à répondre aux questions des porteurs de projets sur la mise en œuvre du 11^e programme. Nous lancerons à la mi-janvier des conférences de presse en région pour présenter le programme d'intervention.

D'ores et déjà, les maîtres d'ouvrage ont la possibilité de se rapprocher des délégations territoriales de l'agence pour commencer à déposer leurs dossiers ou leurs intentions de dossier de façon à ce qu'il n'y ait pas de rupture entre le 10^e et le 11^e programme d'intervention.

M. GUTTON :

Nous avons signalé la présence du directeur général adjoint de l'ARS. Nous aurons à la fin de cette réunion une signature entre les agences régionales de santé Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire et l'agence de l'eau pour cadrer le travail qui est fait en matière d'échange de données sur la qualité des eaux de baignade intérieures et littorales et des données de pêche à pied. C'est un travail que nous faisons ensemble pour ne pas oublier que ces problématiques sont communes et que nous travaillons aussi sur une logique santé et environnement. C'est d'ailleurs un des axes qui nous avait été fixé pour l'élaboration du 11^e programme par le ministre en charge de l'Écologie.

Mme la Présidente :

Je vous informe également que j'ai été élue au bureau du Conseil mondial de l'eau au nom des agences de l'eau (collège des représentants des États) et du ministère de la Transition écologique et solidaire. Nous sommes 35 membres.

[Applaudissements]

Mme la Présidente :

Merci. Je dois dire que la campagne n'a pas été terrible mais à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire, dit-on. J'en suis ravie. Certains représentants des agences étaient présents. Nous avons déjà pu en discuter. La question d'adaptation au changement climatique a été très présente dans les débats ainsi que les perspectives de l'organisation du forum mondial de l'eau qui aura lieu à Dakar en 2021. Il y a eu beaucoup de relations et d'échanges avec les représentants du continent africain sur toutes ces questions. Une réunion est prévue avec les directeurs d'agences de l'eau le 22 janvier pour discuter de ce que les agences vont porter au sein de ce bureau. Le Conseil mondial de l'eau est très présent aussi dans les différentes conférences des parties prenantes, notamment les fameuses COP Climat. Il est présent en ce moment même en Pologne sur la COP 24 Climat mais il est présent aussi dans d'autres instances.

Tous les nouveaux élus ont beaucoup insisté – évidemment, j'en étais – pour que ce conseil soit un effet levier pour des actions concrètes sur le terrain, qu'il soit vraiment un appui et un non pas un simple cénacle où l'on discute d'un grand nombre de sujets et où l'on vote des déclarations rarement suivies d'effets. C'est mon vécu personnel qui parle. Ce conseil se tourne véritablement vers l'action, ce qui est une excellente chose.

Nous vous tiendrons informés de ce que les agences y font. Je souhaite une participation, un retour de votre part comme des autres agences, qu'il y ait vraiment un lien et que cette représentation des agences soit la plus vivante, constructive et intéressante possible pour tout le monde.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Point n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je soumetts la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 septembre 2018.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-134 du 11 décembre 2018.

10^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Les commissions Programme et Budget et finances du conseil d'administration se sont réunies conjointement avec la commission Finances et Programmation du comité de bassin pour examiner ce point, sous la présidence de M. Albert en l'absence de M. Gérault et de M. Mordacq. Je vous donne la parole pour rapporter les travaux de la commission à la page 79 du dossier remis en séance.

M. ALBERT :

Cette transition n'a pas appelé de remarques particulières. C'est adopté à l'unanimité par la commission.

M. GUTTON :

Dans la foulée du vote de cette délibération, nous ferons un courrier à tous les porteurs de projets pour les informer que certes, ils ne seront pas financés cette année mais que la décision sera prise dès le début de l'année 2019 dans les conditions du 10^e programme d'intervention. Ils ne sont pas pénalisés mais il y a un petit décalage dans le temps. Il vaut mieux être financé dans les conditions du 10^e au début du 11^e que d'avoir les conditions du 11^e programme. Ils seront informés dès demain de cette disposition.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix cette délibération à la page 7 de votre dossier qui propose de reporter l'engagement de 105 dossiers en annexe sur les dotations 2019 à hauteur de 26 076 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *10^e programme d'intervention – Report d'engagements sur les dotations 2019 – Liste de dossiers 2018.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-135 du 11 décembre 2018.

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024
DOCUMENTS TYPES D'ATTRIBUTION DES AIDES
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous passons au point 3 qui concerne l'ensemble des documents de mise en œuvre et les listes de priorités. Je redonne la parole à M. Albert.

M. ALBERT :

Ce sont des outils pour mettre la machine en route. Certains n'ont pas forcément amené beaucoup de débats. Les conventions et lettres d'attribution type, les délégations de compétences, les contrats ou les conventions de partenariats n'ont pas nécessairement appelé de remarques particulières. Nous avons eu plus de remarques sur les listes d'assainissement prioritaires, que ce soit pour les collectivités que pour les industriels, ainsi que sur le cahier des charges. Les conventions de mandat type et la transition du 10^e au 11^e programme n'ont pas apporté d'éléments supplémentaires.

Concernant le PDR, nous en dirons quelques éléments mais nous n'avons pas abordé le sujet en profondeur.

La commission a aussi travaillé sur les appels à projets.

A propos des conventions et lettres types, il n'y a pas eu de remarques particulières si ce n'est que le volet « publicité » a été mis en avant, notamment sur le fait que le logo de l'agence n'est pas mis. Ainsi, il est proposé le rajout d'un article à ce volet pour que lors d'inaugurations ou de travaux, le logo de l'agence soit bien mis en évidence et que l'agence soit bien identifiée dans les programmes qu'elle mène. Cela a été voté à l'unanimité (pages 19 à 24 et 25 à 28).

Mme la Présidente :

Y a-t-il des observations, des remarques ou des questions sur ces documents ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote la délibération à la page 19 qui concerne la lettre et la convention d'attribution d'aide type modifiées. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Documents types d'attribution des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-136 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Je soumetts au vote la délibération à la page 26 du dossier de séance qui concerne la convention type modifiée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Document type d'attribution des aides de solidarité internationale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-137 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Je passe à présent à la délégation de compétence au directeur général. Y a-t-il des observations ?

M. ALBERT :

C'est une forme de regroupement des trois délibérations existantes qui ne font plus qu'une seule à travers un ajustement rédactionnel.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix la délibération qui se trouve à la page 30 de votre dossier concernant la délégation de compétence du CA au directeur général. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Délégation de compétence du conseil d'administration au directeur général.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-138 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Nous passons au contrat territorial, conventions départementales et régionales types.

M. ALBERT :

Il y a eu encore un peu de débats sur les trois ans et les six ans. Il a bien été rappelé que c'est un bilan à trois ans et une évaluation à six ans.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ? Des observations ? Je mets aux voix les délibérations. La première délibération concerne le contrat territorial type (page 34). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Contrat territorial type.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-139 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

La deuxième délibération (page 49) concerne la convention type de partenariat départemental.

M. ALBERT :

Nous avons eu une discussion concernant les communes limitrophes de notre bassin et de la possibilité pour elles de conventionner ou pas avec l'agence. Nous avons eu aussi une réflexion à la commission des Aides sur l'arrêt des ZRR en 2020 sur certaines communes. Il faudra être vigilant pour que les Départements appuient au maximum dans ce domaine.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix cette délibération concernant la convention type de partenariat départemental (page 49). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Convention type de partenariat départemental.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-140 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Nous passons à la délibération concernant la convention type de partenariat régional (page 64).

M. ALBERT :

Il n'y a pas eu de remarques particulières sur cette partie. Les dix points de bonification, comme l'avait proposé le président Gérault, étaient adoptés.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Convention type de partenariat régional.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-141 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Nous passons à présent aux points qui concernent les systèmes d'assainissement et les établissements industriels prioritaires 2019-2021.

M. ALBERT :

Je vais évoquer en même temps les systèmes prioritaires qui se rapportent aux collectivités et aux industriels. La réflexion a porté sur les critères qui ont été retenus pour établir cette liste. Certains membres de la commission n'avaient pas les éléments pour pouvoir se prononcer au moment du vote. C'est pour cela que nous avons eu bon nombre d'abstentions.

Le souhait a également été émis que cette liste soit revue au bout d'un an, notamment sur certains dispositifs concernant des collectivités qui aujourd'hui n'ont plus besoin de l'aide de l'agence. Il est proposé, au bout d'un an, de rajouter quelques collectivités ou d'en enlever quelques-unes suivant les travaux qui sont faits et suivant l'atteinte du bon état souhaitée.

M. FAUCONNIER :

Je confirme que pour les industriels, les choses n'ont pas été claires, notamment sur les règles d'attribution des aides sur l'année qui vient. Nous nous abstenons sur ce vote.

M. GUTTON :

Il y aura une petite correction de la liste. D'abord, pour la commune de Monistrol située en Haute-Loire, c'est la station de Rivoire au lieu de Foletier. Puis, en région Nouvelle-Aquitaine, c'est Nexon qu'il faut lire à la place de Confolens. Ce sont les deux erreurs qui ont été relevées par les délégations territoriales à la relecture du document.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix la délibération à la page 76 de votre dossier concernant la liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 11^e programme, qui comporte deux articles, à savoir l'approbation de la liste jointe en annexe mais aussi un bilan de la mise en œuvre de cette liste de priorités qui sera effectué fin 2019. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 11^e programme pour la période 2019-2021.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-142 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Ensuite, je mets aux voix également la délibération à la page 88 qui concerne la liste des établissements industriels prioritaires au 11^e programme pour la période 2019-2021. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Liste des établissements industriels prioritaires au 11^e programme pour la période 2019-2021.*
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-143 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Je passe à présent au cahier des charges des études de sol et de filières d'assainissement non collectif.

M. ALBERT :

Il y a eu beaucoup de débats sur ce cahier des charges. Le tribunal administratif d'Orléans avait condamné l'agence dans un premier temps, avant que la cour administrative d'appel de Nantes ne lui donne gain de cause par la suite. Il y a eu une proposition de présenter plus d'un système au particulier pour comparaison. A été souligné le risque que le particulier prenne la mauvaise solution et soit impacté en termes d'entretien du matériel mis en œuvre. L'articulation entre la décision la cour d'appel administrative et la rédaction du cahier des charges a soulevé quelques discussions, d'où le résultat du vote (huit abstentions et deux votes contre) sur ce sujet.

M. GUTTON :

Les plus anciens de cette instance se souviennent de ces longs débats sur l'ANC. Notre dispositif d'aide a été attaqué par un certain nombre de structures. Le tribunal administratif d'Orléans nous avait demandé de revoir en conséquence notre dispositif et surtout, dans ses arguments, il contestait d'une certaine façon la légitimité de l'agence à définir ses propres règles d'intervention.

A notre sens, c'était relativement grave pour l'ensemble de nos dispositifs d'intervention. C'est pour cela qu'avec l'appui du ministère de la Transition écologique, nous sommes allés devant la cour administrative d'appel de Nantes pour rappeler que les conseils d'administration des agences de l'eau ont tout à fait la capacité de définir leurs propres règles d'intervention. Nous ne faisons pas des réglementations. Nous ne faisons que définir nos priorités en matière d'attribution de subventions. C'est ce qui a été validé par la cour administrative d'appel de Nantes.

Comme le dispositif d'ANC s'arrête dans trois ans en termes d'aide aux investissements individuels, il ne nous semble pas nécessaire de revenir sur le contenu du cahier des charges. Nous avons fait un travail collectif, animé par le ministère, sur ce cahier des charges avec les cinq autres agences de l'eau. Nous avons aujourd'hui, pour les agences qui continuent l'ANC, un dispositif qui est quasi analogue. Par conséquent, nous ne souhaitons pas revenir sur le cahier des charges lui-même.

Je rappelle que sur les trois premières années du 11^e programme, de façon quelque peu dérogatoire par rapport aux instructions qui nous avaient été données mais suite aux débats qui avaient eu lieu en commission Programme, nous avons maintenu 10 M€ qui financeront à la fois l'animation du dispositif, mais également pour partie encore, des investissements individuels dans des zones reconnues prioritaires, notamment les zones de revitalisation rurale mais également les usages sensibles du littoral.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je mets aux voix la délibération qui se trouve à la page 99 de votre dossier concernant le cahier des charges type des études de sol et de filières d'assainissement non collectif. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Cahier des charges type des études de sol et de filières d'assainissement non collectif.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix, 1 voix contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-144 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Nous passons à la convention de mandat.

M. ALBERT :

Sur la convention de mandat, il n'y a pas eu de remarques particulières sachant que sur les mises en conformité de branchements, il avait été rajouté les collectivités et les restaurants ou les activités annexes. D'ailleurs, cette convention de mandat répond bien aux demandes des collectivités. Son efficacité est prouvée.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou observations sur ce dossier de convention de mandat ? Je procède au vote de la délibération qui se trouve page 124 de votre dossier concernant cette convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides auprès d'un grand nombre de bénéficiaires (ANC, réseaux d'assainissement, DUP et émissions micropolluants). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention 2019-2024. Convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides auprès d'un grand nombre de bénéficiaires.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-145 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, à savoir la transition entre le 10^e et le 11^e programme d'intervention sur les conventions de sensibilisation aux enjeux du Sdage. Je donne à nouveau la parole à M. Albert.

M. ALBERT :

Il n'y a pas eu de remarques particulières. Il nous paraissait judicieux de continuer cette sensibilisation surtout en période de préparation d'un nouveau Sdage. Ce serait dommage de ne pas avoir de sensibilisation à ce sujet.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des observations ou questions ? Je soumetts au vote la délibération qui se trouve à la page 176 de votre dossier concernant les conventions de partenariat pour sensibiliser aux enjeux du Sdage. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- 11^e programme d'intervention 2019-2024. Conventions de partenariat pour sensibiliser aux enjeux du Sdage.
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-146 du 11 décembre 2018.

M. ALBERT :

Concernant les appels à projets, les services de l'agence nous ont présenté une liste.

M. GUTTON :

Il s'agit de traiter des dispositifs de démarrage. Lors de la commission Programme, nous avons également réfléchi à la façon dont nous pouvions lancer le 11^e programme. Nous avons besoin d'informer suffisamment tôt les porteurs de projets sur les territoires. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, jusqu'à présent, pratiquait très peu les appels à projets. Il nous est apparu que c'était une méthode intéressante de travail, qui est d'ailleurs très utilisée au niveau national. Néanmoins, nous voulons en éviter les écueils, notamment l'effet d'aubaine des porteurs de projets qui sont déjà prêts au moment où l'appel à projets sort. En revanche, ceux qui ont besoin d'un peu plus de temps pour se préparer ne peuvent pas candidater. L'idée consiste à communiquer très tôt, dès 2019, sur l'ensemble des appels à projets qui seraient lancés par l'agence de l'eau, validés par le conseil d'administration à l'amont, de façon à ce que les porteurs de projets aient le temps, au cours de l'année 2019, de se préparer à ces appels à projets pour pouvoir y répondre. Il n'y a pas de délibération. Nous reviendrons pour chaque appel à projets devant le conseil d'administration pour une délibération en bonne et due forme.

M. ALBERT :

Ce sujet a également été abordé en commission des Aides. Il y a certainement une réflexion à mener avec la commission Programme. En effet, il va falloir définir ce qu'est un appel à projets « milieux marins », un appel à projet « changement climatique » et peut-être avoir d'autres appels à projets qui ne sont pas forcément listés ici. Nous avons à travailler ensemble, ou au moins avec la commission Programme, sur ce sujet.

M. MICHEL :

Je vois qu'en 2021, il y a la lutte contre les micropolluants mais on ne parle jamais des perturbateurs endocriniens alors que c'est un sujet qui revient fréquemment. Nous pourrions, en même temps que les micropolluants, faire un point sur la situation en matière de perturbateurs endocriniens sur notre bassin à chaque Sdage. Cela nous perturbe.

[Rires]

Mme la Présidente :

Cela pose effectivement la question plus large de la façon dont les membres et les commissions peuvent contribuer à l'émergence de ces appels à projets en fonction des sujets traités.

M. MICHEL :

Les consommateurs d'eau sont très demandeurs de ce type d'analyse. Nous pourrions remplir des salles pour informer le public sur l'état de leur eau par rapport aux perturbateurs endocriniens. Il y aurait un effet de cocktail. Certes, il pourrait y avoir moins de dangers mais il vaut mieux désamorcer assez rapidement que de laisser un sujet monter en puissance. Cela fait partie des inquiétudes de nos mandants.

Mme ANTON :

Je ne peux qu'abonder dans ce sens. Nous mettons en place, au niveau de la Ville d'Orléans, un comité des usagers de l'eau. C'est ouvert aux habitants et également aux associations. C'est une

véritable demande. Je pourrais faire une proposition à ce moment-là. Cela pourrait être un projet par rapport aux paramètres émergents qui inclut justement les perturbateurs endocriniens et les micropolluants. En tout cas, nous réfléchissons beaucoup sur ce sujet à la Métropole.

M. BOISNEAU :

Le terme « micropolluants » inclurait les perturbateurs endocriniens et les polluants organiques persistants, sinon toutes les substances contenues dans les eaux.

Mme la Présidente :

Qu'en est-il du timing dans cette affaire d'appel à projets ? Qui décide in fine comment cela va se passer ? J'avoue que je n'y vois pas très clair.

M. GUTTON :

L'intérêt d'un appel à projets, c'est évidemment aussi le volet « communication » que nous pouvons porter. C'est une façon pour le conseil d'administration de mettre en avant des axes qu'il juge prioritaires à un moment donné. J'évoque le milieu marin parce que ce sont des compétences nouvelles des agences de l'eau. Il est important que nous mettions particulièrement en avant ce nouveau sujet. Puis, il y a la nécessité de pouvoir accompagner le plan d'adaptation au changement climatique par des projets concrets.

Il semble intéressant que nous puissions aussi travailler avec les Régions sur les filières agricoles s'agissant de compétences aujourd'hui décentralisées auprès des Régions. Ce sera à voir d'ailleurs en termes de cadrage. Allons-nous lancer des appels à projets dans chaque région ? Y aurait-il un socle commun à l'ensemble des régions du bassin ? La gestion des eaux pluviales est déjà intégrée très largement dans nos politiques. Cependant, il faut que nous puissions aller encore un peu plus loin. Nous pourrions collaborer avec le pôle Dream qui travaille sur ces sujets. Le sujet des micropolluants est effectivement abordé.

Mme Reverchon-Salle va nous rappeler comment nous envisageons de travailler avec les commissions, la commission Programme et la commission des Aides, puis le conseil d'administration.

Mme REVERCHON-SALLE :

L'objectif de la présentation, c'était de pouvoir identifier assez tôt, dès début 2019, les sujets sur lesquels nous pourrions travailler. L'idée est bien de pouvoir informer très en amont les potentiels porteurs de projets qui pourraient se positionner suffisamment tôt pour leur laisser le temps de monter leurs projets. Dès maintenant, nous prévoyons les appels à projets pour les trois prochaines années. Cela dit, tout reste à faire.

Nous pourrions même imaginer avoir des groupes de travail avec des administrateurs et des membres des commissions qui seraient volontaires pour réfléchir sur ces appels à projets. Nous pourrions même élargir les groupes de travail à des intervenants extérieurs qui nous aideraient à bâtir les cahiers des charges les plus adaptés aux enjeux. Ensuite, une fois que les cahiers des charges auront été travaillés au sein de ces instances informelles, ils seraient vus en commission, puis validés en conseil d'administration avant que les appels à projets soient officiellement lancés. C'est ainsi que nous comptons procéder. Cela veut dire que dès le début de l'année prochaine, nous allons commencer à travailler sur le contenu des cahiers des charges des appels à projets pour 2020. Ce sera la priorité.

M. DETOUR :

Le 24 janvier, il y a une réunion avec les ARS de bassin pour réfléchir sur ces sujets. Au-delà du traitement des eaux pluviales, avec des sujets de canalisations fuyardes et d'eau potable, un certain nombre de propositions pourraient être faites.

Mme ANTON :

En commission des Aides, il avait été dit que les intitulés pourraient évoluer un peu à la suite de l'élaboration des cahiers des charges. J'avais souligné, par exemple, que l'appel à projets « changement climatique » était très large. Il faudra le préciser. J'avais également rappelé le fait que malheureusement, en 2020, cela allait être difficile de répondre à ces appels à projets au niveau des collectivités parce que ce sera la période électorale. Ensuite, il y aura un laps de temps avant que tout ne se remette en route. Je pense que ce sera une année blanche.

Mme la Présidente :

Le cas des milieux marins et le sujet du changement climatique ont beaucoup été discutés lors de l'assemblée générale du Conseil mondial de l'eau, avec un focus qui semble faire consensus en termes de priorité sur les littoraux et les estuaires. Le prochain forum mondial de l'eau aura lieu à Dakar, elle-même ville estuaire. Ces questions de l'impact du réchauffement climatique sur les bandes littorales et les estuaires en particulier, même si les têtes de bassin sont très importantes également, nécessitent d'être travaillées, au-delà des constats ou des études qui sont faites et qui concluent à des impacts énormes. Maintenant, il faut s'orienter vers des projets et une action innovante sur le terrain parce que le temps passe vite. Les fameux impacts dont nous parlons arrivent plus vite que prévu. C'est une idée parmi d'autres.

A ce stade, c'est un point d'information. Nous ne pouvons que vous encourager à participer à l'élaboration des cahiers des charges de ces appels à projets de façon à ce que nous puissions bien en définir les contours. C'est une façon sans doute plus mobilisatrice de faire connaître aussi les actions de l'agence.

M. GÉRAULT :

Nous pourrions, lors d'un prochain CA ou d'une prochaine commission ad hoc, avoir un temps de travail avec une présentation par les services de l'agence des appels à projets. Nous allons devoir travailler dessus sinon cela restera assez flou dans la capacité que nous aurons à intervenir sur ces appels à projets. Il faudrait prévoir, par exemple au prochain conseil d'administration dans l'après-midi, que nous ayons un temps de travail sur ce sujet spécifique, au moins pour préparer les années 2019 et 2020. Nous aurions ainsi un temps d'échange ensemble sur ce sujet. Si nous voulons être efficaces et travailler de manière collaborative, il faut nous donner les moyens de notre ambition.

M. BOISNEAU :

Il faudrait que les projets s'inscrivent dans le cadre du bassin Loire-Bretagne. En dehors, cela relèverait de l'AFB. Ensuite, quand pourrions-nous avoir une idée du montant financier ?

M. ALBERT :

Les questionnements de M. Boisneau sont pertinents. Néanmoins, il faudrait passer le sujet en inter-commissions pour arriver à apporter des réponses concrètes au conseil d'administration.

M. ROUSSEAU :

J'avais une interrogation concernant la structuration de l'appel à projets. Un appel à projets, pour moi, engagera des acteurs à financer les actions. Puis, naturellement, il y aurait une sélection par rapport aux dossiers qui reviendraient. Si je prends par exemple la dernière ligne sur la lutte contre les micropolluants, d'abord, quels sont les acteurs qui peuvent présenter un programme d'action contre les micropolluants, peut-être dans une station d'épuration, peut-être dans des réseaux qui collectent des micropolluants ? Quel est le potentiel d'acteurs qui vont pouvoir répondre à l'idée qui est posée, qui est justifiée ? On peut même se poser la question pour les milieux marins, avec les estuaires, avec le littoral, avec les bateaux... Quand on aura ces réunions, pourra-t-on clarifier au fond quels sont les acteurs qui peuvent répondre par rapport au sujet qui sera posé ?

M. ORVAIN :

En commission, j'avais soulevé la question de transversalité entre les sujets proposés, en faisant un appel à projets spécifique sur l'interaction entre des sujets. Par exemple, les deux thématiques « milieux marins » et « changement climatique » peuvent être travaillées ensemble. Si ce sont deux appels à projets différents, cela peut être décousu alors qu'il y a un intérêt à les travailler ensemble. Il s'agit soit de bien travailler chaque projet pour qu'il y ait une interaction avec une autre, soit d'ouvrir un appel à projets spécifique. Je me méfie toujours des appels à projets. Avertir en amont, c'est intéressant.

Deuxièmement, en matière d'instruction, il faut aussi que ce soit étalé ou qu'il y ait plusieurs réponses à un appel à projets dans l'année pour ne pas obliger les services à tout traiter en deux mois, ce qui demanderait énormément d'énergie.

M. BRUGIÈRE :

Je voulais apporter quelques éléments de réponses ou de réflexion sur ce que disait M. Rousseau. Concernant les micropolluants, des plans d'action existent, notamment au sein du comité stratégique de filières, supportés ou aidés par des pôles de compétitivité, avec trois types d'action.

Le premier type d'action consiste à permettre aux industries de ne pas générer de micropolluants. Le deuxième type d'action concerne tout ce qui est métrologie pour essayer de les repérer et de les identifier. C'est un sujet extrêmement compliqué dans la mesure où chaque fois que l'on trouve un capteur, il s'est créé entretemps de nouveaux micropolluants. En particulier, les biocapteurs font partie des pistes qui sont très étudiées, sur lesquelles nous avons pas mal d'attente aujourd'hui. Le troisième point, c'est comment les évacuer ou les récupérer par des méthodes qui ne provoquent pas encore plus de pollutions.

Pour répondre aux propos de M. Orvain, les pôles de compétitivité labellisés par l'État – le pôle Dream en l'occurrence mais pas que – ont la capacité d'évaluer des projets sous un certain nombre de critères. Par conséquent, ils peuvent être mis à disposition de l'agence dans le cadre de cette évaluation. C'est sous un angle un peu spécifique. Ce n'est pas le seul angle qui va intéresser l'agence. Il y a celui de l'innovation. Toutefois, nous avons ces compétences, ces capacités. C'est un moyen qui est à disposition de tout le monde pour évaluer ces projets, ce qui peut permettre de lisser la charge.

Mme la Présidente :

Nous avons certainement besoin de préciser les règles du jeu, les procédures et de cibler un peu mieux les intitulés. De l'expérience que j'ai des appels à projets, en général, c'est sur des objets assez précis. Ce n'est pas la mer, l'air, l'eau... Effectivement, nous avons de grandes rubriques mais cela mérite qu'il y ait une discussion, une concertation pour préciser les sujets sur lesquels nous aurions besoin de ces réponses aux appels à projets. Concernant la proposition de réunion, le prochain CA, c'est le 14 mars.

M. GUTTON :

La veille, nous avons une commission des Aides et une commission Programme. Il faut que nous regardions avec les services si nous pouvions réserver le début d'après-midi à un premier travail concerté sur un ou deux appels d'offres en fonction de ce que nous pourrions proposer, évidemment sans anticiper sur les questions que posait M. Rousseau. L'objet, c'est justement de pouvoir préciser ce que nous souhaitons de ces appels à projets. Qui faut-il viser ? Quel type de dossiers devons-nous accompagner ? Nous pourrions réserver ce créneau. Nous vous reconfirmerons cela après avoir regardé si nous pourrions être prêts pour vous présenter une première mouture à l'amont.

En réalité, nous pouvons proposer l'après-midi ce que vous appelez une inter-commissions puisque tous les membres des commissions du CA, par définition, sont des membres du CA. Il ne s'agit pas de faire un CA l'après-midi mais de faire une réunion des membres du CA membres de ces commissions pour travailler sur des appels à projets. Il faut regarder cela avec les services pour savoir sur quels sujets nous pourrions commencer à travailler, de façon à vous présenter des choses un petit peu préparées qui puissent être ensuite discutées par les membres des instances.

M. ALBERT :

Concernant les modalités de gestion des enveloppes PDRR, pour l'instant, il n'y a pas d'avis sollicité parce qu'il faut aussi que nous ayons tous les éléments pour pouvoir travailler dessus. C'est compliqué aujourd'hui.

M. GÉRAULT :

Là-dessus, j'aimerais vraiment que nous prenions le temps d'avoir une visibilité des trajectoires. Nous n'avons qu'une photo à l'instant T des négociations des enveloppes des PDRR trois, quatre ou cinq ans auparavant – c'est figé dans le marbre – sans prendre en compte la dynamique des territoires. Cela dépend des capacités de négociations à l'instant T. D'ailleurs, il est proposé en l'occurrence de consommer les enveloppes qui ont été actées à l'époque sans prendre en compte la dynamique des territoires dans la capacité à porter et à faire émerger des projets. J'aimerais vraiment que nous ayons une réflexion là-dessus, en tout cas à la commission Programme. Cela mérite que nous ayons un temps de discussion avec les territoires, avec l'ensemble des collègues pour répondre au mieux aux préoccupations et à la réalité de ce qui se passe sur les territoires. Sinon, nous pourrions voir, comme c'est le cas en l'occurrence, certains territoires très bien négocier à un instant T, y compris sur des sujets qui ensuite servent à réinjecter une partie des enveloppes sur des projets qui n'étaient pas initialement fléchés, donc qui posent question sur l'équité des territoires par rapport aux enveloppes.

Pour moi, c'est un sujet extrêmement important pour aujourd'hui mais aussi pour demain dans notre capacité à gérer ces enveloppes et d'intégrer les dynamiques des territoires. Sinon, on vient une fois, on négocie bien, puis on peut avoir des inégalités territoriales qui sont gravées dans le marbre. Je pense que l'on se doit de faire attention là-dessus.

Mme la Présidente :

J'ai découvert le tableau page 97 avec intérêt et surprise. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de différences entre les régions. Cela pose question. Cela mérite d'être creusé très sérieusement pour savoir les raisons qui peuvent être très diverses. Cela nous permettrait de savoir comment prendre en compte cette situation dans nos projets et programmes à venir. Cela mérite un approfondissement.

M. GÉRAULT :

Dans ma proposition, je souhaiterais, contrairement à ce qui est inscrit dans le document, qu'il y ait différents scénarios d'inscrits et pas uniquement un scénario tel que proposé page 96 de la répartition régionale des enveloppes. C'est certes une hypothèse mais il y en a d'autres qui sont plus en phase avec la réalité et l'évolutivité des dossiers.

Mme la Présidente :

Il s'agit aussi de préciser le lieu où tout cela se discute, notamment les équilibres de ces enveloppes.

M. GUTTON :

C'est au conseil d'administration. M. Géralt a rappelé l'historique. Des maquettes financières ont été élaborées au moment de la préparation des plans de développement ruraux-régionaux. Je n'étais pas là, peu d'entre nous étaient là, mais il y a une sorte d'engagement. Il y avait bien des personnes qui étaient là et qui avaient une légitimité à engager l'agence de l'eau à l'époque sur ces maquettes financières comme sur les contrats de plan État/région. Des engagements ont été pris. Notre rôle collectif, me semble-t-il, est bien de respecter les engagements qui ont été pris par les conseils d'administration de l'époque. Mon rôle est de rappeler au conseil d'administration, qui est souverain, les décisions qui avaient été prises il y a plusieurs années. Je n'étais pas directeur général de l'agence. Ensuite, vous déciderez de respecter ou pas les engagements qui ont été pris, mais ils ont été pris. Je pense que c'est essentiel de le rappeler.

Ensuite, chaque année, le conseil d'administration délibère bien, en face des demandes et notamment du dynamisme qui peut être constaté dans les différentes régions, comment se fait la répartition des enveloppes budgétaires de l'année en cours. C'est donc de la compétence du conseil d'administration. Cela ne se fait pas dans le secret d'une chambre close de l'agence de l'eau mais bien en conseil d'administration sur la base de rapports de présentation après des discussions qui se font avec les différentes autorités de gestion que sont les conseils régionaux. C'est sur cette base que vous délibérez ensuite sur la répartition des moyens entre les différents PDRR. Je rappelle que nous restons dans le cadre des PDRR avant fusion des anciennes régions.

Dernier point qui est central, le ministère de l'Agriculture ne nous a pas encore informés sur la façon dont vont se régler les aides pluriannuelles pour 2019 ou 2020. L'information que nous commençons à avoir, c'est que pour des mesures agroenvironnementales et climatiques ou de la conversion à l'agriculture biologique, en 2019, nous n'aurions plus à engager les cinq annuités mais seulement deux, et en 2020, une seule année. Cela change fondamentalement les choses en matière d'enveloppes financières. Cela divise par deux et demi, puis par cinq les besoins d'autorisation d'engagement correspondant.

M. BOISNEAU :

C'est un sujet un peu nouveau. C'est difficile d'interpréter puis de se faire une opinion sur un tableau brut de ce type. Il faudrait en termes de données soit des nombres de dossiers, soit des pourcentages de la SAU (surface agricole utile) régionale pour chacune des régions. Ce sont des suggestions que je vous fais pour que nous puissions comprendre la raison des différences. Il faudrait des éléments statistiques un peu plus précis pour pouvoir se faire une opinion.

M. GUTTON :

Nous pouvons faire tous les ratios possibles. Il n'y a pas de difficulté. Toutefois, je rappelle que ce sont les engagements qui ont été pris par l'agence de l'eau au moment de la signature des PDRR.

M. BOISNEAU :

M. le directeur, je ne conteste pas les décisions de l'agence. Je cherche juste à comprendre.

M. GUTTON :

Il n'y a pas de souci pour vous donner la SAU de chaque région dans le bassin Loire-Bretagne ainsi que le nombre d'exploitations agricoles. Il y a eu des discussions en région entre les financeurs. Les Régions sont autorités de gestion. Ce sont elles qui réunissent l'ensemble des financeurs, à savoir l'État, les opérateurs de l'État et les Départements. Les Régions bâtissent les maquettes financières à la fois sur le FEDER, le fonds social européen et le FEADER. Ensuite, elles sollicitent les différents financeurs avant de valider une maquette financière. C'est là où les différents financeurs indiquent s'ils sont d'accord ou pas avec la maquette qui est présentée.

Je ne sais pas sur la base de quels critères l'agence de l'eau a validé, à l'époque, la répartition entre régions. Effectivement, il y a des régions qui ont fait des demandes très importantes et il y en a d'autres qui ont été très mesurées dans leurs demandes. Ainsi, chaque année, le conseil d'administration réexamine les demandes des Régions. Le rôle de l'agence est de rappeler à chaque fois où l'on en est par rapport aux engagements qui ont été pris au démarrage des PDRR. Le conseil d'administration peut décider de prendre tout ou partie de la demande du conseil régional concerné dans la limite de l'enveloppe annuelle réservée à ces actions.

Mme la Présidente :

Je crois qu'il y a deux sujets. Il y a une demande d'information tout simplement, c'est-à-dire d'explication sur le tableau et savoir ce qui justifie la situation de chaque région. Puis, que se passe-t-il en 2019 ? Où cela va-t-il se discuter ? Quand cela doit-il être adopté ?

M. GÉRAULT :

Je ne pense pas que ce ne soit que ces deux questions. Fondamentalement, cela pose la question du rôle du conseil d'administration. Quand on nous dit que ce sont des engagements qui ont été marqués dans le marbre, que voulez-vous que nous répondions à cela ? Si ce n'est que nous allions au bout des engagements. A ce moment-là, que l'on nous dise précisément quels étaient les engagements.

Il y a une réalité aussi de dépenses annuelles d'un certain nombre de projets. En fait, on se rend compte qu'il y a des enveloppes qui ont été basculées sur d'autres lignes. Cela veut dire que l'on négocie des choses il y a cinq ou six ans et qu'au fil du temps, en fonction de l'enveloppe qui a été négociée, vous les basculez sur telle ou telle ligne. Cela m'interroge.

Ce n'est pas vraiment le respect des engagements. Dans ces cas-là, que l'on mette tout sur la table, que l'on regarde quels étaient les engagements, sur quels types de projet et quels sont ceux qui ont été réalisés. S'agit-il de considérer que ce qui a été négocié, c'est l'enveloppe et qu'ensuite, chacun en fait ce qu'il veut ? Ce n'est pas tout à fait pareil. J'aimerais bien que l'on soit transparent par rapport à cela.

Je disais tout à l'heure qu'il y a une dynamique des territoires, avec des projets qui ont été accompagnés ou pas sur les territoires. D'autres avaient négocié une enveloppe. La réalité des territoires fait que ces enveloppes ne sont pas engagées sur telle ligne et sont rebasculées sur d'autres territoires. Je souhaite que l'on compose les choses dans leur globalité et que l'on ait aussi une approche dynamique. Ce qui me choque dans la réponse, c'est que l'on nous dise : « C'est négocié, point barre. Cinq ans après, revenez voir ».

Je pense qu'il y a aussi une réalité des territoires. Il y a des gens qui ont très bien négocié, tant mieux pour eux. Il y en a qui ont très mal négocié à l'époque. Depuis, les personnes ont changé. On essaiera de faire en sorte que ce soit des critères transparents. La question qui est posée est extrêmement importante, y compris par rapport au CA sur les priorités de ces projets, sur la justification de ces enveloppes et sur les critères, de manière à ce que nous ayons une visibilité, que nous puissions piloter dans le temps. Sinon, cela ne sert à rien de se réunir de temps en temps pour finalement acter le fait que l'enveloppe soit plus ou moins consommée.

Jusqu'à présent, cela ne posait pas de problème globalement parce que nous étions dans les enveloppes. C'est toujours en fin de programme que cela interroge. On s'est fixé des objectifs dans le cadre du 11^e programme sur des enjeux agricoles, sur la qualité et la quantité des eaux. Je ne demande pas que l'on révolutionne ou que l'on renverse la table mais que nous prenions en compte la réalité des territoires. Depuis cinq ans, les choses ont évolué. Il s'agit d'adapter en fonction de la réalité d'aujourd'hui. C'est tout.

M. GUTTON :

Vous avez bien, page 97, les MAEC, la CAB et pour la Bretagne, Breizh Bocage. Puis, il y a ce qui est hors SIGC au titre des matériels.

M. GÉRAULT :

Dans le cas de Breizh Bocage, combien de millions étaient engagés et combien étaient basculés sur d'autres lignes ?

M. GUTTON :

Nous vous donnerons les chiffres. Ces bascules entre lignes se font en toute transparence devant la commission des Aides.

Il était donc prévu 99 M€ sur les PDRR consolidés. C'est la décision qui a été prise par le conseil d'administration à une certaine époque. Les colonnes ne sont peut-être pas exactement dans le bon ordre. Cependant, vous avez la synthèse dans la colonne centrale. Ce qui a déjà été engagé, ce sont 107 M€. Cela montre bien que la commission des aides a bien tenu compte du dynamisme des régions puisqu'elle a déjà alloué presque 9 M€ de plus que ce qui était prévu dans le cadre des PDRR. Il a été alloué 20,8 M€ en Pays de la Loire contre seulement 16 M€ qui étaient prévus dans le cadre du PDRR. Cela fait presque 5 M€ de plus. A chaque fois, la commission des aides

fait un compromis. Cela montre bien qu'elle a une capacité d'intervention. Elle ne se contente pas de rester dans le cadre des engagements initiaux. Elle tient compte du dynamisme qui existe entre les régions puisque nous avons alloué 8 M€ de plus alors même qu'il nous reste encore deux années de PDRR.

La question, c'est celle qui est posée et qu'il faudra rouvrir. Je vois que le sujet intéresse, ce qui s'explique en effet par un contexte budgétaire d'aujourd'hui qui n'est plus celui que nous avions il y a cinq ans. Effectivement, quand tout cela a été élaboré, l'agence de l'eau n'arrivait pas à consommer tous ses crédits. Je ne suis pas sûr que le conseil d'administration, quand il a validé les 99 M€, a forcément passé beaucoup de temps sur le sujet. Nous ferons les recherches nécessaires mais vraisemblablement, cela doit s'apparenter à une consolidation des demandes des différentes Régions. Il y a eu des Régions qui ont demandé beaucoup. Il y a des Régions qui ont demandé moins.

Encore une fois, la commission des aides a réajusté en conséquence et en fonction du dynamisme des régions. Ce qui apparaît en négatif, c'est en réalité des moyens en plus. On a rajouté des montants significatifs dans les deux régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

M. MICHEL :

Je suis très pratique. Cela veut dire que dans une région dynamique comme les Pays de la Loire, il y a eu plus de contrats « pollutions diffuses » qui ont dégagé des MAEC et qui ont fait que l'on a abondé au PDRR. Aujourd'hui, il y a encore beaucoup de bassins qui ne sont pas dotés d'un tel contrat et qui voudraient bien y aller. De voir en rouge, c'est le signe qu'il y a un dynamisme agricole de gens qui veulent s'engager sur le deuxième pilier, avec des MAEC validées dans des contrats. Ce dynamisme ne doit pas être arrêté. Je m'inquiète des gens qui n'ont pas consommé leur enveloppe par manque de dynamisme.

Mme GALLIEN :

Franchement, ce tableau n'est absolument pas clair. Je suis très étonnée des enveloppes négociées au vu de la grandeur des territoires et des régions. La question de la surface est absolument indispensable, la question des critères, du type d'agriculture, des dynamiques et autres. Je ne veux pas débattre sur ce tableau ni sur ce qui nous est proposé parce que je n'y comprends rien. Pour moi, c'est vraiment flou. Je pense qu'il faut reporter ce sujet. Il n'y a pas de délibération mais pour moi, ce n'est pas clair du tout. Pourtant, l'enjeu est majeur.

Mme SCHAEPELINCK :

Je voulais rapporter un petit peu les discussions que nous avons eues il y a trois ans pour la mise en place des MAE sur la biodiversité en Pays de la Loire. Il y a des territoires où nous n'avons pas pu nous engager parce que l'on nous a dit qu'il n'y avait pas de financement. Nous avons donc été obligés de prioriser. Aujourd'hui, sur certains départements, il y a un certain nombre de zones blanches. Cela m'effraie un peu parce que quelque part, ces territoires étaient prêts à s'engager mais on n'a pas pu. La gouvernance régionale disait s'être collectivement organisée pour définir des priorités à tel ou tel endroit.

Mme la Présidente :

Il y a besoin manifestement d'une remise à plat de tous les éléments pour comprendre où nous en sommes.

M. BRUGIÈRE :

Je ne suis pas un spécialiste du débat. J'entends qu'il y a des tensions entre régions ou entre les régions et l'agence. Ce que je constate, c'est que l'on avait prévu 99 M€ et que l'on a dépensé presque 108 M€. Cela veut dire que pour les deux prochaines années, il n'y a pas un sou. A un moment donné, c'est quoi le plan pour les deux prochaines années ? Si j'ai bien compris, il reste deux années à couvrir. C'est là que j'aurais besoin d'éclaircissement avant de rentrer dans le détail.

M. ALBERT :

Je réagis aux propos de M. Brugière. Le problème, c'est que nous avons, comme disait M. Gutton, peut-être un an et demi, voire plus. Nous ne savons pas encore combien de temps cela va durer. Ce qui interpelle tout le monde, c'est l'écart par rapport à l'enveloppe. Quand je suis arrivé à la mairie ou à la présidence de syndicats d'eau, j'avais aussi des choses qui avaient été faites antérieurement et que j'étais obligé d'assumer. Par contre, il faudrait rebattre les cartes et voir où il y a eu des imperfections. Il faudrait retravailler ce sujet pour le faire plus juste.

M. GÉRAULT :

Nous étions à Bruxelles la semaine dernière avec la commission « environnement et agriculture » de la région Pays de la Loire. La future PAC arrivera à échéance en 2023. Cela veut dire qu'il va falloir anticiper. Ce n'est pas négligeable.

Par ailleurs, la question n'est pas tant de pointer du doigt telle ou telle région. Le directeur a bien voulu donner des exemples. Pour moi, en tant que président de commission, mais aussi avec ma casquette de représentant de la région Pays de la Loire, le sujet, c'est de faire en sorte que nous ayons des critères qui nous permettent ensemble de donner du sens aux décisions que nous prenons et faire en sorte que les décisions antérieures soient respectées. Ainsi, la réalité du présent devrait nous éclairer dans la décision que nous avons à prendre. Nous ne pouvons pas rester dans une position figée.

Les enjeux ainsi que les dynamiques ont évolué depuis cinq ans. La pression sur certains sujets a grandement évolué. Cela nécessite aussi de revoir les politiques. Sinon, nous le faisons une fois tous les cinq ans, point barre.

Mme la Présidente :

Il y a un consensus pour avoir plus d'informations et d'éléments qui nous permettent de comprendre la situation. Il y a effectivement des incertitudes. Nous n'avons pas tous les éléments du ministère concerné. Toujours est-il qu'il faut absolument retravailler cette question qui est très importante même si nous avons déjà dépassé notre enveloppe. Ce qui va venir est très important. Cela concerne aussi beaucoup l'efficacité de notre 11^e programme d'intervention dans un certain nombre de volets.

La question que je pose, c'est : que faisons-nous sur l'année 2019 à partir de cette première présentation qui manifestement soulève toutes sortes de questions ? Quel est le travail que nous avons à faire ? Comment allons-nous nous y prendre pour traiter l'ensemble des sujets qui ont été évoqués ?

M. GUTTON :

M. Albert a raison, nous avons vraiment besoin d'un retour du ministère de l'Agriculture. Les autorités de gestion s'engageraient bien vis-à-vis des porteurs de projets (MAEC, CAB) sur cinq ans. Or, l'agence n'engagerait comptablement que deux années (2019 et 2020), ce qui change fondamentalement le problème budgétaire. Nous avons fait notre maquette au départ sur cinq années d'engagement pour chaque dossier. C'est un point absolument essentiel.

Deuxième point, nous avons interrogé les autorités de gestion, donc l'ensemble des Régions qui sont sur ce tableau pour leur demander ce qu'elles souhaitaient faire en 2019. Cela a des conséquences aussi. Ont-ils encore des crédits FEADER disponibles ? Comment vont-ils bâtir leur plan de financement ? Qu'est-ce qu'apportera le ministère de l'Agriculture ? Nous sommes dépendants de tout cela.

Je rappelle que les agences de l'eau ne sont pas les seuls financeurs des mesures agroenvironnementales. Ce sont d'abord le FEADER, l'Etat, les Régions qui sont les premiers financeurs de ces mesures. Il ne faut pas non plus se focaliser que sur les interventions de l'agence de l'eau. Une fois que nous aurons consolidé les besoins affichés par les Régions, nous reviendrons devant la commission des Aides, avec d'un côté les enveloppes financières disponibles sur notre budget, et en face, les demandes des Régions. Comme nous ne pouvons pas donner plus que ce que nous avons, il faut que nous fassions une répartition entre régions en

fonction des crédits que nous aurons en face et qui sont très dépendants du nombre d'années que nous aurons réellement à engager.

Les régions ont des difficultés à nous répondre aujourd'hui. On peine à avoir des retours ne serait-ce que parce qu'elles-mêmes sont dépendantes aussi de la position qui sera prise avec le ministère de l'Agriculture.

Mme la Présidente :

C'est pour ce qui est à venir. Nous avons aussi besoin d'éléments sur le passé qui permettent de mieux comprendre ce tableau. Ce serait bien de le préparer parce que c'est important de savoir d'où l'on part, ce qui a été financé ou pas et pour quelles raisons, avant de nous prononcer sur la suite.

M. MICHEL :

J'ai remarqué qu'en 2016, nous arrivons à 34,5 M€. En 2018, nous n'avons que 19 M€. Pourquoi un tel écart ? Par rapport à la CAB qui est dans le PDRR, il faut se rappeler que nous avons un ministre de l'agriculture qui a développé un plan Ambition Bio jusqu'en 2022 où il a inscrit de grosses sommes. Quelle sera la part de l'agence de l'eau là-dedans ? Il a dit 12,5 % de la surface en bio pour 2022.

M. GUTTON :

Sur le point 2018, je laisse mes collaborateurs répondre. Dans le 11^e programme, à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture, nous avons fait une estimation d'à peu près 15 M€ par an en face d'une augmentation de la RPD qui est la redevance pollutions diffuses sur les produits phytosanitaires. J'insiste là-dessus parce que l'actualité est mouvante. D'un côté, on nous a annoncé une recette. En face de cette recette, on nous a demandé de l'affecter à la conversion à l'agriculture biologique. Nous avons été super disciplinés. Nous avons d'un côté budgété la recette (15 M€). Puis, nous avons diminué en conséquence la redevance « pollutions domestiques » de 15 M€. Nous avons sans discuter budgété, dès 2019, 15 M€ par an pour la conversion à l'agriculture biologique alors que la recette, nous ne l'aurons qu'à partir de 2020.

On entend dire qu'il y a des discussions au niveau national sur cette augmentation possible. Il y a des débats parlementaires. Evidemment, nous serons attentifs. Si la recette disparaissait, nous reviendrions vers vous concernant les dépenses. Pour l'instant, dans l'état actuel du cadre qui nous avait été indiqué mais qui va dépendre du vote définitif de la loi de finances à la fin de l'année, nous avons budgété à la fois en recettes et en dépenses 15 M€ par an, qui ne sont pas là puisque c'est le 11^e programme.

M. GÉRAULT :

Quels sont les critères qui nous permettront d'affecter telle ou telle enveloppe ?

M. GUTTON :

Aujourd'hui, nous ne les avons pas. Nous allons revenir devant les commissions de la même façon. Ce qui est arrivé les années passées, il ne faut pas croire que c'était toujours difficile chaque année. Il a pu arriver parfois que les demandes des régions correspondent à l'enveloppe disponible. Il y aura des arbitrages à faire en termes de répartition de l'enveloppe.

M. GÉRAULT :

Le ministre avait demandé 3 ou 3,5 M€ affectés aux PSE (paiements pour services environnementaux) dès 2019.

M. GUTTON :

Sur les PSE, nous avons également budgété de la façon la plus scrupuleuse possible. Ce serait une bonne idée que nous ayons une séquence plus agricole pour reprendre la cartographie des dispositifs et la façon dont c'est géré.

Concernant les services environnementaux, dans le plan Biodiversité annoncé par le gouvernement, il a été demandé aux agences de l'eau, de façon anticipée par rapport à la nouvelle PAC, de lancer un dispositif de paiement pour services environnementaux par appel à projets. C'est en train de se discuter au plan national. Cela se fera avec les financements des agences de l'eau, sans ressource en face d'ailleurs. C'est dans le cadre des redevances perçues sur l'ensemble des bassins. Il s'agit de financer un dispositif avant la PAC. L'idée, c'est que dans le premier pilier de la PAC soit intégré un dispositif de rémunération pour services environnementaux dans la nouvelle PAC, dont on voit que le démarrage se décale. L'idée, c'est de pouvoir commencer à mettre en place ce dispositif sur le territoire à titre expérimental sans attendre la nouvelle PAC.

M. GÉRAULT :

De mémoire, vous nous aviez dit 3 M€ sur cinq ans.

Mme la Présidente :

C'est 150 M€ pour les six agences sur quelques années.

M. GÉRAULT :

Sur le PSE, l'idée, c'était de dire que vous n'étiez pas sûr de pouvoir le faire en 2019 et de le faire plutôt en fin de programme.

Mme la Présidente :

Vu la multiplicité des dispositifs qui existent et qui sont en plus en pleine évolution avec différents degrés d'incertitude, au-delà des réunions de la commission des aides, du CA, je pense que c'est un enjeu qui concerne aussi les débats au sein du comité de bassin. Nous n'avons que trois CA l'année prochaine. Cela mériterait vraiment qu'il y ait une journée sous forme de séminaire ou de colloque ouvert au public, aux experts, à tous ceux que cela intéresse sur l'ensemble de ces questions touchant à l'avenir de l'agriculture et des dispositifs d'appui. Nous sommes tous conscients que l'agence de l'eau n'est pas maîtresse de toutes les décisions. Elle accompagne un certain nombre de choses. Il nous revient de savoir ce que nous accompagnons et ce que nous finançons. Nous ne sommes pas maîtres de toutes les décisions qui sont prises.

En revanche, il faudrait que nous ayons une bonne lisibilité et une compréhension des dispositifs que nous avons sur la table, de ce à quoi ils servent, de la situation d'aujourd'hui et de ce qui est souhaitable pour demain. Je pense que ce serait intéressant d'avoir un échange d'informations à ce sujet et qu'il y ait une discussion qui porterait ensuite sur ce que l'agence veut faire avec tout cela.

Mme ANTON :

J'abonde dans le sens de cette séance spéciale agriculture. Pour avoir tous les critères et favoriser la lisibilité, serait-il possible, dans un même temps, d'avoir par région cette répartition par exemple entre exploitations conventionnelles et exploitations biologiques, en lien avec les chambres d'agriculture ? C'est aussi pour percevoir les enjeux et constater l'état actuel des eaux en termes de pollutions aux nitrates et pesticides sur chaque territoire. Il faut objectiver cela de manière claire.

Mme la Présidente :

C'est effectivement un aspect important. Ce moment devrait aussi être l'occasion de valoriser toutes les initiatives qui sont prises par la profession elle-même. Il y en a beaucoup qui sont

extrêmement intéressantes. Je trouve qu'elles sont peu connues. On n'en parle pas assez. Ce serait l'occasion aussi, au-delà de la discussion sur le montage des dispositifs de financement, de mieux faire connaître des initiatives qui fonctionnent partout dans le bassin et qui arrivent à produire des résultats tout à fait intéressants en conciliant les aspects économiques, écologiques, sociaux, etc. Cela existe.

Il me semble que c'est le rôle de l'agence aussi, dans les compétences qui sont les siennes, de montrer ce que des projets qui fonctionnent et qui sont très positifs dans l'ensemble de nos régions apportent aussi aux questions de la ressource en eau en termes de quantité et de qualité, en interaction avec d'autres types d'acteurs. En tout cas, dédier une journée là-dessus ne serait pas de trop, au-delà des réunions de commissions. Le comité de bassin est également concerné, avec nos représentants du monde agricole.

M. NOYAU :

Le problème, c'est l'engagement des régions qui est plus ou moins important, une volonté plus ou moins importante, avec une politique agricole plus ou moins importante. M. Gérard a aussi souligné une incertitude tout à l'heure. Pour aboutir à une nouvelle politique agricole commune, il faut à peu près deux ans. Cela ne fait que six mois qu'ils ont engagé les discussions. Il y a une proposition qui est soumise aujourd'hui. Les députés européens sont un peu dépités parce que cela va un peu dans tous les sens. Cela laisse une subsidiarité telle qu'il pourrait y avoir un écart de gestion de la partie environnementale de zéro à cent. L'Allemagne et l'Espagne pour l'instant ne mettront rien sur l'environnement tandis que la France souhaite mettre 30, 40 ou 50 % sur ce tiroir « environnement ». Il faut attendre maintenant. Les députés européens vont tout faire pour pourrir l'affaire, pour qu'il ne se passe rien en avril puisqu'il y a des élections en mai. On repart après avec une nouvelle mandature, des nouvelles tendances qui vont arriver et qui feront que le jeu peut être complètement troublé entre les vingt-sept pays.

M. TAUFFLIEB :

J'entends les échanges entre les acteurs, notamment du monde agricole ou des régions. Néanmoins, les personnes qui sont, comme moi, en retrait sur ces sujets ont vraiment besoin d'explications. Il y a les éléments venant de la politique européenne, puis ceux venant de la politique nationale. Il y a également les enjeux sur les territoires qui sont pour nous essentiels. La déclinaison sur les territoires est un enjeu primordial. Nous avons vraiment besoin d'éclairage.

Il faut vraiment mettre les propositions de ce jour sur l'axe de la compréhension et de l'éclairage si nous ne voulons pas que le conseil d'administration soit simplement une chambre d'enregistrement. Je rejoins M. Gérard quand il dit que par nature, un territoire bouge tous les jours. Ainsi, nous devons adapter les politiques d'accompagnement en question. Je sais que c'est difficile par rapport aux perspectives des politiques d'évaluation et de mise en place en cours. Toutefois, il faut que nous ayons le dispositif en tête le plus précisément possible pour que nous puissions les analyser. Ce n'est pas le plus simple surtout avec ce qui se passe aujourd'hui, notamment sur les enjeux territoriaux.

Mme la Présidente :

Tout à fait. Puis, il s'agit de relier tout cela au rôle de l'agence de l'eau, par rapport à ce qu'elle fait déjà, ce qu'elle peut faire ou ce qu'elle ne peut pas faire parce qu'il y a des choses qui ne relèvent pas de sa compétence. Cependant, je partage le sentiment que nous avons vraiment besoin de compréhension et de lisibilité sur la situation actuelle qui est pour le moins difficile à appréhender dans sa globalité, d'autant plus que nous avons un certain nombre d'inconnus sur l'avenir.

Que va-t-elle devenir la redevance pour pollutions diffuses ? Pour l'instant, elle est là. Il y a ces annonces sur les paiements de services environnementaux. Ce ne sont pas des dotations supplémentaires mais nous avons une tutelle qui nous demande de le faire. Faisons-le de la meilleure façon qui soit. Faisons flèche de tout bois pour permettre à notre agriculture d'évoluer dans la direction que nous souhaitons.

Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ? Il n'y a pas de vote. Nous allons y revenir. Puis, nous allons essayer, M. le directeur, de programmer cette journée, au printemps je suppose. Il faut voir

aussi avec le comité de bassin et M. Burlot comment nous pouvons nous coordonner là-dessus et mobiliser tous les représentants des différentes parties du bassin.

M. GUTTON :

Il n'y a pas de vote mais finalement, il y a une remise en cause des modalités de gestion proposées. C'est ce que j'enregistre quand même et que nous reprendrons dans le compte rendu. Nous reviendrons devant la commission des Aides. Il y aura éventuellement une réunion plus large sur les questions de l'agriculture pour venir vous réexpliquer les différents dispositifs.

ÉVALUATION DE L'OUTIL « OPÉRATIONS COLLECTIVES »

Point n°4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je passe la parole à M. Brugière qui préside la commission d'évaluation de la politique d'intervention pour présenter l'évaluation de l'outil « opérations collectives ».

M. BRUGIÈRE :

La commission s'est réunie le 7 novembre. Avant de présenter les travaux, je vais faire un petit rappel sur la mise en œuvre du plan qui portait sur 2017-2019. La totalité des évaluations que nous avons décidées a été réalisée conformément au plan. Il nous reste la réduction des pesticides qui fera l'objet, en fin d'intervention, d'une validation du mandat que nous lançons et qui s'étendra sur 2019-2020.

Concernant ce programme d'action, il y a une évolution assez nette par rapport aux périodes précédentes, c'est-à-dire que nous sommes allés vers des évaluations beaucoup plus compactes. Il était courant d'avoir des évaluations qui duraient plusieurs années. Cela se justifie sur certaines politiques de fond. C'est plus compliqué à justifier sur des sujets plus légers. L'accélération de l'évaluation permet une réaction plus rapide.

Le fait que nous soyons sur la fin de la mise en œuvre montre aussi que notre prochaine réunion de commission d'évaluation qui, de mémoire doit être en mai ou en juin, portera sur un travail sur la phase suivante. Quelles évaluations allons-nous faire dans la phase suivante ?

A la suite des débats qui ont eu lieu lors du précédent CA, nous avons demandé aux services de l'agence de réfléchir à la question. Nous avons intégré le fait que lors des débats sur le 11^e programme, lors des nombreuses commissions et les nombreuses réflexions que nous avons eues, il y a certain nombre de sujets sur lesquels nous étions un peu incertains. Par conséquent, nous avons demandé à l'agence de lister et de recenser ces sujets de manière à les mettre en priorité dans l'évaluation, avec un cycle beaucoup plus rapproché et même des évaluations encore plus courtes sur certains sujets de manière à avoir rendu un certain nombre d'évaluations pour la révision du 11^e programme ou même avant.

C'est la tâche que nous nous sommes fixés pour notre prochaine réunion et qui me semble importante. Pour autant, il ne faut pas exclure d'avoir des évaluations un peu à long terme sur des politiques de grande envergure, quoiqu'il faille trouver un équilibre entre les deux.

C'est le programme de travail que nous nous sommes fixé. Cela suppose pour l'agence et pour les agents de l'agence des évolutions méthodologiques. On n'aborde pas méthodologiquement une évaluation de grande envergure qui va durer dix-huit mois de la même façon qu'une évaluation rapide sur un sujet, avec une décision ou une réorientation à prendre tout de suite. Il y a une adaptation méthodologique à faire pour arriver à le mettre en œuvre. Je pense que c'est une évolution absolument importante.

Nous avons traité trois sujets. Le premier, c'était le retour de l'évaluation de l'outil « opérations collectives ». Pour ceux qui ne sont pas familiers de ces sujets, l'outil « opérations collectives »

cible une population dispersée et des pollutions dispersées, essentiellement émises par les TPE/PME et les artisans. Comment pouvons-nous gérer une multitude de petites actions ? Nous sommes plus habitués au sein de l'agence à aider une grosse opération.

Les opérations collectives visent à créer une évolution comportementale globale pour améliorer la situation. L'objectif de ces opérations est de coordonner un grand nombre de petites opérations dans un même secteur d'activité ou dans une même zone géographique, avec un mix des deux qui soit adéquat. Il s'agit de réduire les flux de pollution dispersée et de favoriser la collecte des déchets des activités économiques.

Pour mémoire, nous proposons un plan d'orientation. Ce sont des orientations qui sont validées ou pas par le conseil d'administration et qui sont ensuite transformées en plan d'action détaillé par le management de l'agence.

Les propositions sont, d'une part, de maintenir l'outil « opérations collectives », ce qui n'était pas si évident au départ, et d'autre part, de renforcer les moyens pour l'orienter vers les actions les plus contributives à une réduction des rejets de micropolluants qui sont un des enjeux du Sdage et du 11^e programme, c'est-à-dire de maintenir l'outil mais mieux le cibler.

Nous avons quelques orientations de nature stratégique. L'équipe qui a mené l'évaluation propose des orientations. Nous en débattons en commission. Nous faisons des aménagements. Certaines formulations qui ont été significativement aménagées pendant la réunion tandis que d'autres ont été reprises globalement telles quelles. D'une part, il paraît important de progresser dans la connaissance des substances rejetées par les activités des artisans et des très petites entreprises. C'est un sujet qui est mal documenté aujourd'hui. Autant nous connaissons beaucoup de choses sur les rejets agricoles et sur les rejets des industries lourdes, autant nous connaissons mal ces rejets diffus. Pour agir, il faut connaître.

Pour les opérations collectives qui sont encore en cours, il s'agit de renforcer l'évaluation quantitative de leur impact pour savoir si l'impact a été réel ou pas. Le cas par exemple des opérations pour aider les peintres à nettoyer leur matériel a fait l'objet d'un certain nombre de débats parce que nous captions certaines pollutions mais pas toutes. Finalement, le sujet n'est pas si simple. Ainsi, c'est important que nous ayons une évaluation quantitative de l'impact.

Ensuite, il faut identifier les activités et les territoires à enjeux micropolluants, c'est-à-dire les cibles. Pour cela, nous profitons de la campagne de recherche de substances dangereuses dans les effluents des stations d'épuration qui est engagée aujourd'hui.

Enfin, nous avons à faire émerger de manière mesurée et ciblée les opérations collectives à l'efficacité démontrée sur les milieux aquatiques. Un certain nombre d'opérations, tout en étant effectives et probablement efficaces, n'ont pas forcément d'impact in fine sur les milieux aquatiques. Or, c'est bien notre cible. Par conséquent, la proposition est de bien cibler sur ces sujets.

Au-delà des orientations stratégiques, il y a des orientations de mise en œuvre consistant à faire émerger des études de connaissance sous la forme d'appels à projets puisque c'est aujourd'hui l'outil probablement le plus adéquat. Un point extrêmement important consiste à veiller à la cohérence des opérations collectives avec la gestion des déchets. Nous constatons aussi que le lien entre les deux politiques, la gestion des déchets et la réduction des pollutions, n'est pas forcément toujours mis en amont de la réflexion, donc c'est important de le faire. Bien entendu, il faut que la réglementation soit respectée avant que nous nous mettions à aider des gens à moins polluer. Comme ce sont deux réglementations différentes, elles ne sont pas forcément bien connues de toutes les parties.

Il s'agit aussi de faire appel à une convention de mandat avec un opérateur public dès qu'elle est adaptée. En effet, l'agence n'a pas forcément la capacité ni la compétence à tout faire. Il est tout à fait possible de faire appel à un opérateur tiers dans le cadre d'un mandat (fédération professionnelle, etc.), quoique nous préférions qu'il soit public ou semi-public pour peu qu'il soit adapté.

En termes de suivi et de pilotage des opérations, nous constatons aujourd'hui qu'une fois que l'opération est lancée, nous avons quelques difficultés à savoir qui s'est vraiment engagé, combien ou comment. C'est un aspect de suivi à faire.

Ce plan d'orientation, corrigé des éléments que je viens de rapporter, a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission. Nous le soumettons donc au conseil d'administration.

Mme la Présidente :

C'est un aspect très important de la politique menée par l'agence que d'évaluer de façon sérieuse, la plus approfondie possible ces opérations en termes de fonctionnement et de résultats. Merci pour ce travail. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Des remarques ?

M. GÉRAULT :

Je remercie le travail de la commission. Cela nous éclaire. C'est indispensable. J'ai une question. Peut-on imaginer que cette évaluation de l'outil nous éclaire sur d'autres problématiques ? Je pense notamment à la dimension quantitative de la gestion de l'eau. C'est un sujet où nous avons beaucoup de choses qui viennent. D'autre part, nous avons notre propre politique. J'ai bien compris que vu le contexte, nous étions en attente de la décantation du dossier et qu'en l'occurrence, rien n'évolue pendant ce temps-là. Cette commission, dans son domaine de compétence, est-elle à même de nous éclairer et de faire des propositions sur ces sujets pour reconfigurer, aborder un nouveau sujet ? Sinon, serait-ce hors de votre champ de compétence ? Au regard de la situation de blocage que nous avons connue, des enjeux qui ont été affichés par le ministre, puis du cas particulier de notre agence, sur cet aspect spécifique de la gestion quantitative de l'eau, pourriez-vous être à même de nous éclairer et de nous aider sur les décisions à venir ?

M. BRUGIÈRE :

La commission d'évaluation évalue des outils. Nous ne sommes pas à même de refaire un état des lieux. Votre question est vraiment à la frontière des deux. Nous sommes focalisés sur l'efficacité des outils. Cela permet, par exemple, de constater que l'action menée sur les peintres ne permettait pas d'éliminer toutes les pollutions, en particulier celles dont la lutte contre est jugée prioritaire. C'est un diagnostic un peu par rebond. Ce n'est pas un diagnostic direct.

M. GÉRAULT :

Il existe un dispositif, dont la limite fait apparaître que les projets ne sortent pas pour un certain nombre de raisons. Ce serait intéressant de nous éclairer sur un sujet particulier, par exemple celui du réchauffement climatique sur lequel le ministre a fait des déclarations à Lyon.

M. BRUGIÈRE :

Lorsque nous allons élaborer le plan d'action de l'année prochaine, nous pourrions imaginer un travail commun de la commission Programme et de la commission des aides, laquelle apporterait des éléments de diagnostic pour en tirer des pistes d'observation. C'est effectivement utile. Il faudrait voir aussi si c'est faisable ou pas. Au moins, on se mettrait d'accord sur les questions à poser.

Mme la Présidente :

Je précise, pour ce qui concerne la gestion quantitative de l'eau, que le rapport Bisch apporte déjà énormément d'éléments, y compris sur notre bassin. Ensuite, cela peut être complété plus finement par rapport à la situation actuelle. Néanmoins, il existe déjà des éléments de compréhension et d'évaluation. Parfois, c'est déjà assez fin. Un autre rapport a également été conduit sur l'évaluation précise de la situation de la Sèvre niortaise. Ce serait intéressant que la commission s'en empare.

M. ALBERT :

Dans l'évaluation des conventions de mandat, vous affichez une préférence pour l'opérateur public. Je prends l'exemple des achats de terrain qui peuvent se faire dans les bassins versants ou les ANC, sur lesquels nous avons des opérateurs publics et privés. Avez-vous des éléments de différenciation des conventions de mandat ? Nous allons évoquer tout à l'heure la question de la ressource en eau, notamment de la quantité. Avez-vous des indications qui peuvent nous aider à prendre des décisions en faveur d'un type de mandat plutôt qu'un autre ?

M. BRUGIÈRE :

La recommandation d'aller vers des mandats sur des opérateurs publics valait pour les opérations collectives. Ce sont des gens à qui nous déléguons la mise en œuvre, par exemple la formation des peintres ou la mise à disposition de matériel. Le côté public assurait une certaine autonomie, indépendance et sécurité. Cela ne porte pas sur des sujets sur lesquels les mandataires peuvent être d'autres natures.

M. GUTTON :

Sur le stockage de l'eau, nous ne sommes pas sur une opération collective. Elle est collective par le fait que nous avons une coopérative de l'eau qui œuvre pour les agriculteurs irrigants. En réalité, nous avons un bénéficiaire, c'est celui qui réalise la réserve. Nous ne sommes pas dans une convention de mandat comme on peut l'être pour une opération de peintres, d'artisans ou autres.

M. BRUGIÈRE :

Je n'en veux pas aux peintres spécialement. C'est une des opérations que nous avons à traiter récemment, donc cela me vient plus facilement à l'esprit [rires]. On pourrait imaginer qu'un grossiste veuille porter la formation. On se dit que ce serait mieux si c'est une chambre de commerce, une chambre des métiers ou au moins un syndicat professionnel.

M. GUTTON :

C'est une sécurité financière parce que nous déléguons des subventions à cette structure qui ensuite les répercute à des bénéficiaires finaux. En tant qu'ordonnateur, je préfère passer par des structures publiques, dont je connais la pérennité et vers lesquelles je peux me retourner demain s'il y a une difficulté. Si c'est une structure associative, si elle dépose son bilan, si elle disparaît, quid des financements qu'on lui a alloués pour porter une opération collective.

M. TAUFFLIEB :

Nous avons eu un débat ici le 30 octobre sur une certaine forme de modification mais surtout une amélioration de la politique d'évaluation. Le président de la commission, M. Brugière, l'a rappelé, cela demande sûrement une grande réflexion sur une méthodologie. Je sais que les services ont beaucoup travaillé à cela. Ceci dit, je vois que la commission, en questions diverses, a traité le sujet. J'espère que l'on intégrera nos échanges dans le plan 2020-2022. Nous avons également insisté sur une autre forme d'organisation de la commission elle-même, peut-être avec des séquences de réunion plus importantes que deux fois par an.

Encore une fois, je comprends la limite de l'exercice. Nous avons toujours tendance à demander plus. Finalement, les services ont quand même beaucoup de travail et font déjà un travail remarquable, donc ce n'est pas facile. Je sais aussi les contraintes sur les emplois. Ceci dit, l'évaluation est très importante au regard des quelques sous que nous mettons sur les territoires. Cela éclaire aussi les débats que nous allons avoir en planification et qui se renouvèlent à chaque évaluation du Sdage et au moment de la préparation des suivants. Avoir une évaluation au fil de l'eau, permanente, c'est toujours intéressant d'avoir des outils qui nous permettent d'éclairer les états des lieux, les différentes évaluations des politiques que nous mettons en place.

J'ai vu que la commission en avait pris note. J'insiste sur le fait qu'il faut vraiment le mettre dans le futur plan, M. le président.

M. BRUGIÈRE :

Cela me paraît une évidence qu'à partir du moment où nous avons une partie des évaluations qui est plus calée sur l'actualité, il faut regarder les choses un peu plus sur le long terme. Cela n'a pas de sens de n'examiner cette partie qu'une fois par an. Il faut qu'au moins sur cette partie, il y ait un rythme de la réunion de la commission qui soit adapté à la réalité de ce que nous ferons.

Par ailleurs, jusqu'à maintenant – en tout cas de ce que j'en ai perçu depuis que je suis président de cette commission – il y avait un programme d'action qui était préparé par l'agence, mais c'est son rôle, qui n'était pas forcément mis en débat globalement en regard des besoins d'autres

commissions. C'est une des évolutions que j'aimerais apporter. En plus – et nous l'avons bien vécu dans les nombreuses réunions que nous avons eues autour du 11^e programme –, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels nous avons pris des décisions un peu par défaut. En l'occurrence, nous avons un matériau riche. Il va falloir relire tous les comptes rendus pour essayer de ressortir les sujets, de les organiser un peu, puis de proposer quelque chose. Tout cela se ferait en lien avec la commission Programme et la commission des aides.

M. ROUSSEAU :

Concernant l'intervention de M. Gérault, je n'ai pas l'impression que la commission Evaluation soit au niveau de l'ampleur de la problématique qu'il pose. D'ailleurs, cette problématique, nous sommes amenés à la discuter quand nous parlons par exemple des états des lieux, de la mise en œuvre du Sdage. Effectivement, il y a d'autres commissions comme la Planification qui va être interpellée par ces questions.

Par ailleurs, la réponse que nous pouvons apporter dépend beaucoup de la manière dont la question est posée et de la manière dont la question est réduite par rapport à une préoccupation des agences de l'eau, réduite par rapport à une préoccupation de la commission des aides ou autres. A mon sens, c'est plus un débat général qui risquerait de nous entraîner très loin, même si je ne suis pas opposé à un tel débat. Je vois bien qu'il va très loin, y compris par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure à propos de la politique agricole.

En règle générale, et souvent, cette revendication de création de retenues vient de l'activité agricole, en interaction avec une politique qui est en train de se définir, par exemple si l'on veut se prolonger au-delà de 2019, d'où la difficulté. Maintenant, il y a aussi d'autres interactions. Culturellement, quand on parle de quantité, il y a le danger que l'on oublie les problèmes de qualité induits par les activités. C'est le plus dur à penser, tout simplement parce qu'il est beaucoup plus facile d'avoir une compétence dans un domaine restreint comme la gestion quantitative et puis de ne pas avoir trop de compétences dans les problèmes de qualité, de pollutions, de chimie, etc. L'exercice transverse, tout le monde l'appelle de ses vœux mais peu de personnes arrivent à s'y contraindre du fait de la difficulté.

Mme la Présidente :

Je profite de l'occasion, puisque nous parlons d'évaluation, pour dire qu'en ce moment paraissent beaucoup de cartographies d'évaluation sur toutes sortes d'éléments, de la qualité des eaux en particulier. J'ai vu passer via l'IRSTEA, via toutes sortes d'organismes. En ce moment, il y a beaucoup de cartographies qui paraissent.

J'ai regardé à chaque fois ce que cela donne sur notre bassin. Ce sont essentiellement des cartes de France. On voit très clairement, dans certaines parties de bassin, les problématiques selon les types de polluants, les types de pratiques, etc. Je trouve que ce serait intéressant de regarder cela d'un peu plus près et de comparer ces cartographies, qui sont à l'échelle nationale mais qui sont assez fines au niveau des territoires, avec les problématiques de notre programme d'intervention, les territoires prioritaires, etc. pour voir si cela colle ou pas. Evidemment, cela demande un peu de moyens, notamment humains. Ce n'est pas si évident.

Je trouve qu'il serait intéressant de faire le lien avec ces évaluations nationales en termes de qualité ou de quantité. Il y a aussi des cartographies sur la ressource en eau sur le plan quantitatif, puis des projections de scénarios différents en termes d'impacts du réchauffement climatique par exemple. Il faut voir ce que cela donne à l'échelle de notre bassin, aussi bien sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. Cela nous permettrait d'avoir une meilleure connexion avec ces cartographies qui sortent en ce moment. Ce sont des évaluations à l'instant T. On mesure les disponibilités en eau et leur qualité. Puis, nous regardons nos programmes sur six ans par rapport à des scénarios de réchauffement climatique ou différents types de scénarios. Cela permettrait de voir aussi en quoi nos outils contribuent de façon positive à l'amélioration de la situation. C'est le cas heureusement.

S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets au vote la délibération qui concerne les opérations collectives à la page 179 de votre dossier, dossier dans lequel vous avez aussi le fameux plan d'orientation qu'a exposé M. Brugière. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Plan d'orientation suite à l'évaluation des opérations collectives de l'agence de l'eau.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-147 du 11 décembre 2018.

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE FONCIÈRE

Point n°5 de l'ordre du jour

M. BRUGIÈRE :

La politique foncière concerne un certain nombre d'aides à la maîtrise foncière portant sur les études, l'animation de la veille, voire des acquisitions. L'objectif est de favoriser une meilleure gestion des usages pour maintenir et restaurer la qualité de l'eau et des milieux sur les territoires ciblés dans lesquels nous avons les captages prioritaires, les bassins « algues vertes », des zones humides, des conservations d'espace de mobilité sur le cours d'eau, etc.

L'évaluation a été réalisée entre mars et septembre 2018, ce qui veut dire qu'elle s'est faite en parallèle du 11^e programme. Ainsi, un certain nombre des réflexions et des idées qui sont sorties ont été d'ores et déjà injectées au fil de l'eau par les uns et par les autres en fonction des participations dans le 11^e programme. Par conséquent, il n'y a pas d'incompatibilité à la fin entre les conclusions de l'évaluation et le 11^e programme. C'était un peu moins vrai pour l'exercice précédent où le lien n'avait pas été fait en terme calendaire.

Le plan d'orientation s'appuie sur des orientations stratégiques, la première étant la poursuite de l'aide à la maîtrise foncière. Il y a plutôt un bon résultat quand on peut sécuriser sur le long terme des usages des sols pour répondre à nos objectifs.

Ensuite, il s'agit d'accompagner l'intégration de la politique foncière au sein de la politique territoriale au travers des contrats territoriaux. Historiquement, les deux démarches ne sont pas systématiquement connectées. D'une part, il y a une politique foncière, et d'autre part, des contrats territoriaux. On voit bien que le contrat territorial est le lieu dans lequel on peut faire acter des choses. C'est ce que nous vous proposons de renforcer et d'accompagner.

Puis, troisième élément, il s'agit d'étudier la possibilité de mobiliser des outils un peu plus variés en lien avec les stratégies foncières développées dans les territoires. Par « outils variés », nous voulons dire qu'il n'y a pas que l'achat. Il n'y a pas que la pleine propriété. Il n'y a pas que l'acquisition... Il peut y avoir des acquisitions temporaires. Il peut y avoir des locations. Il peut y avoir tout simplement des contrats passés avec un propriétaire. Il faut probablement élargir la gamme des outils que l'on s'autorise à utiliser, en lien avec les législations et l'objectif que nous voulons poursuivre. Il faut éviter de se retrouver dans une situation où nous n'en resterions qu'à de l'acquisition, qui est quand même le moyen le plus cher et qui génère des coûts de gestion non négligeables. Il faut véritablement ouvrir cette gamme d'outils.

La commission a fait évoluer un peu l'orientation 1 en insistant sur la problématique de sécurisation à long terme, qui était moins bien représentée dans les conclusions de l'étude, le long terme étant, dans une politique de cette nature, la cible naturelle.

Puis, il y a eu des propositions d'orientations plus opérationnelles. Nous avons constaté au travers de l'étude que les relations avec les opérateurs fonciers (SAFER, chambre d'agriculture) avaient certes été formalisées mais étaient peu suivies, voire pas renouvelées. Il est donc nécessaire de remettre cela un peu d'équerre et de suivre dans la durée.

Il est également proposé de développer des relations et la complémentarité d'intervention avec d'autres porteurs de politique publique. Nous pensons aux régions et aux départements. Normalement, cela devrait se trouver et se réguler dans le contrat territorial.

Enfin, il s'agit de faire une promotion de la politique foncière en interne. Il apparaît qu'elle n'est pas forcément utilisée avec la même intensité dans toutes les délégations. Il y a probablement une nécessité à faire un rappel des possibilités de cet outil auprès des personnes.

Moyennant ces recommandations et la petite modification que j'aie signalée, la commission a donné un avis favorable pour vous proposer ce plan d'orientation.

M. ALBERT :

Cette évaluation devrait aussi permettre une révision de programme à un moment donné. On a voté que nous ne pouvions plus acquérir de foncier au-delà des dix ans de la DUP. Ce serait une opportunité pour trouver d'autres politiques qui soient adaptées au bassin versant. Les réflexions qui sont menées sont bonnes.

M. BRUGIÈRE :

L'acquisition a comme inconvénient de générer des charges d'exploitation du terrain qui ne sont pas forcément faciles à assumer dans le long terme. Ce n'est pas le métier de base de l'agence. Les autres solutions sont probablement à favoriser.

M. NOYAU :

Je souhaite appuyer ce qui vient d'être dit. L'acquisition foncière n'est pas une fin en soi. C'est ce qui est fait sur ce sol qui est important. Le PSE est un outil mais il y en a d'autres aussi qui sont mis à disposition, à nous d'étudier les meilleures solutions. Effectivement, cela génère des charges.

M. GÉRAULT :

Je voudrais insister sur deux points. Les contrats territoriaux, je trouve que c'est une excellente suggestion parce que nous sommes dans une vision globale avec l'ensemble des opérateurs et des acteurs de l'eau sur le territoire. Cela peut éviter des tensions que nous avons connues sur certaines acquisitions. Nous sommes dans une logique territoriale. Nous mettons autour de la table l'ensemble des acteurs. Je trouve que c'est vraiment très judicieux comme proposition.

La deuxième remarque porte sur le champ de l'acquisition par rapport à l'objectif qu'a défini M. Brugière, c'est-à-dire si possible le moyen, voire le long terme. Avez-vous réfléchi à un ordre de priorisation des potentiels acquéreurs ? Je m'explique. Il y a différents types d'acquéreurs possibles.

Le sujet, c'est que je pense que les collectivités, en particulier les intercommunalités et les syndicats, garantissent le moyen et le long terme par rapport à ce que nous avons pu connaître sur certains territoires où il y a eu parfois des luttes d'intérêt privé, certes limité. Cela ne veut pas dire que cela doit être hors champ des associations ou hors champ des agriculteurs parce qu'il y a des plans de gestion que nous devons définir ensemble, surtout s'il y a une logique de territoire. Néanmoins, je pense qu'il faut que nous ayons cela à l'esprit. J'ai le sentiment, pour l'avoir vécu sur certains territoires, que ce n'était pas toujours le cas. Il faudrait que nous puissions réfléchir à cela parce que sur certains territoires à forte pression, je pense aux zones de marée par exemple, il y a de forts enjeux économiques et environnementaux. Parfois, il y a des oppositions fortes pour être le premier à acquérir. Il faut que nous soyons en mesure de prendre de la hauteur par rapport à ces pressions territoriales.

M. BRUGIÈRE :

Très clairement, la qualité de l'acquéreur n'a absolument pas été abordée, ni débattue en commission.

M. GUTTON :

Nous accompagnons financièrement et assez largement l'acquisition de foncier. En effet, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a fait le choix de ne jamais acquérir en direct de foncier – ce qui a été fait dans d'autres bassins mais qui est terminé – mais de passer par d'autres acteurs. On préfère en effet des acteurs qui garantissent ensuite à long terme la destinée de ces territoires que nous avons aidé à accompagner. Cela peut être des collectivités. Encore qu'une collectivité peut aussi, à l'occasion d'un aménagement, souhaiter réorienter telle superficie vers une infrastructure parce

qu'il y a une priorité pour elle à ce moment-là. Cela ne garantit pas toujours la pérennité de la parcelle. Cela peut être des fondations. On voit des structures type pêcheurs, chasseurs qui ont aujourd'hui ont des fondations qui sont quand même reconnues. Je pense que là, il faudrait creuser le sujet juridiquement. Je pense que cela donne un peu de sécurité au dispositif.

Les conservatoires des espaces naturels sont des acteurs extrêmement importants sur le foncier mais qui restent des associations malgré tout. Ils sont en train de créer une fondation mais je ne sais pas où cela en est exactement. Il y a aussi le Conservatoire du littoral. On peut avoir, même si elles sont assez rares, des associations. Je pensais à la ligue de protection des oiseaux. Ils sont un acteur important sur la Vendée.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je soumetts au vote la délibération page 186 de votre dossier. Je remercie encore la commission Evaluation pour ce travail précis et qui donne des pistes d'actions intéressantes pour 2019 et la suite. Je vous demande d'approuver le plan d'orientation à mettre en œuvre à la suite des conclusions de l'évaluation de la politique foncière. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Plan d'orientation suite à l'évaluation de la politique foncière de l'agence de l'eau.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-148 du 11 décembre 2018.

ÉVALUATION DES INTERVENTIONS DE L'AGENCE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PESTICIDES

Point n°6 de l'ordre du jour

M. BRUGIÈRE :

Je vais profiter de ce sujet pour faire un peu de pédagogie. Nous venons de voir deux thèmes en fin de parcours. En l'occurrence, nous en avons un en début de parcours.

Le mandat, c'est la question que le conseil d'administration pose à un comité de pilotage qui va mener l'étude. A l'issue de cette étude, il y aura des recommandations qui seront filtrées par la commission, modifiées, pesées et qui feront l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Le mandat concernant les pesticides repose sur un contexte qui est un peu compliqué puisque le dernier état des lieux disponible date de 2013, basé sur des données qui dataient de quelques années. C'est un peu inhérent à nos problématiques. Nous sommes en train de refaire un état des lieux. Cette évaluation intégrera probablement des données plus récentes que strictement l'état des lieux de 2013 qui a été validé. Ce serait ridicule de ne pas intégrer des données nouvelles.

Deuxième difficulté de contexte, c'est que nous sommes en train de démarrer le 11^e programme. Par nature, nous allons évaluer des politiques qui étaient dans le cadre du 10^e programme. Là aussi, nous allons filtrer un peu en nous disant que ce qui a été abandonné, ce qui a été significativement modifié, il faut peut-être l'examiner de manière un peu particulière.

Dernier point, nous sommes dans une situation où il y a un élargissement des assiettes de redevances pour pollutions diffuses. Cela génère également des différences et des évolutions du contexte. Nous sommes un peu au milieu du gué. Il faudra faire avec. Il faut que nous en soyons conscients.

Tout cela nous amène à proposer un objectif et un périmètre, l'objectif étant d'évaluer les modalités d'intervention de façon à améliorer l'action de l'agence sur les pesticides et pour tout le bassin Loire-Bretagne. Ce n'était pas si évident au départ. Néanmoins, quand on regarde l'état des lieux, il nous a semblé qu'il fallait intégrer l'ensemble du bassin et pas seulement certains territoires, ce

qui aurait pu être fait. C'est vraiment cet ensemble que nous avons choisi, avec des attentions particulières. Il y a quelques données qui manquent. Nous sommes un peu à cheval entre le 10^e et le 11^e. Cela induira des évolutions.

Ce mandat va déboucher sur une organisation d'évaluation avec un comité de pilotage qui aura la charge de sortir ou de proposer trois à quatre questions évaluatives – des questions beaucoup plus précises que ce que je viens de dire –, qui seront proposées par le comité de pilotage et validées par la commission. La durée de cette évaluation est d'environ huit mois. Je ne voudrais pas rouvrir le débat initial mais on s'était dit que ce serait bien d'attendre d'avoir les données sur les contractualisations PDRR avant de démarrer. Il faudra probablement trouver un juste milieu pour faire cette évaluation.

Nous attendons les résultats pour juin 2020, de manière à avoir adopté les orientations fin 2020, donc avant la révision du 11^e programme.

La commission a donné un avis favorable au projet de mandat.

Nous avons aussi à nommer quelques représentants de la commission dans le groupe de pilotage. Il y a eu beaucoup de candidats. M. de Lespinay, M. Guillaume et M. Noyau représenteront la commission au sein du comité de pilotage pour assurer ce lien entre les travaux du comité de pilotage et les travaux de la commission, pour éclairer la commission lors de ses réflexions, pour avoir des alertes le cas échéant.

Il vous est proposé d'approuver le mandat d'évaluation et de confier cette mission au comité de pilotage.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des interventions ? Des commentaires ?

Mme ANTON :

Je suis plus que favorable à ce nouveau mandat d'évaluation eu égard à tout ce que l'on s'était dit tout à l'heure par rapport au PDRR et puis le fait que nous avons besoin d'avoir des informations de manière très claire, chiffrée et objective pour trancher. Je ne fais pas partie de la commission aujourd'hui mais j'aimerais bien, si c'est possible, l'intégrer a posteriori.

M. BRUGIÈRE :

C'est une commission comme les autres. Jusqu'à maintenant, nous avons accepté tous les volontaires.

Mme la Présidente :

Je suppose que même si l'on n'est pas membre d'une commission, on a le droit d'y assister.

M. BRUGIÈRE :

Je pense que mes collègues présidents de commission ont la même position que moi, si l'on veut vraiment rentrer dans les travaux, il faut un engagement et une continuité, surtout pour celle-là qui ne se réunit pas très souvent, quoique cela risque d'évoluer.

Mme la Présidente :

En tout cas, cela intéresse manifestement et c'est une bonne chose.

M. ROUSSEAU :

Je voudrais signaler le côté très libéral de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de nos institutions quand elles sont comparées à celles d'autres bassins où une discussion comme cela ne pourrait pas avoir lieu puisque ce seraient des désignations. J'ai des collègues d'une autre agence de l'eau

qui sont très étonnés de savoir que nous participons à la commission Planification par exemple. Il faut le souligner. Cela fait partie des acquis que nous devons absolument conserver.

M. BRUGIÈRE :

Cela me semble d'autant plus naturel qu'in fine, nous nous retrouvons tous ici en CA pour décider. Tous ceux qui ont envie d'instruire et d'approfondir une instruction sont les bienvenus.

Mme la Présidente :

Nous faisons de l'horizontalité. Je précise que le rapport de la commission est page 77 du dossier remis en séance si vous voulez en prendre connaissance. Je mets aux voix cette délibération page 193 qui approuve le mandat tel que présenté par M. Brugière. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Mandat. Evaluation des interventions de l'agence de l'eau en faveur de la réduction des pollutions des milieux aquatiques par les pesticides.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-149 du 11 décembre 2018.

DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point n°7 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission des aides, présidée par M. Albert, s'est réunie le 29 novembre.

M. ALBERT :

La commission s'est réunie et a fait deux reports de subvention. Le premier était pour la presqu'île de Rhuys pour un montant d'aide de 2.400 €, donc très subjectif par rapport au montant que nous octroyons par le passé. Ensuite, nous avons eu l'établissement public territorial du bassin de la Vienne pour un montant de 15 k€. Cela n'a pas apporté de remarque à la commission. Ces deux prolongations de délai ont été acceptées à l'unanimité par la commission.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires là-dessus ? A moins qu'il y ait une opposition, je propose de voter les deux délibérations ensemble. Elles sont pages 198 et 200 de votre dossier de séance. Ce sont deux délibérations relatives à la prolongation des décisions d'aide dérogeant aux règles générales telles que les a présentées M. Albert. Qui est contre ces délibérations ? Qui s'abstient ?

- *10^e programme d'intervention. Animation du programme de réhabilitation de dix installations d'assainissement non collectif à risque – lot 2016-001. Syndicat d'assainissement et d'eau potable de la presqu'île de Rhuys (Morbihan). Dossier n°160260602.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-150 du 11 décembre 2018.

- *10^e programme d'intervention. Sessions de formation aux élus. Prolongation de la durée de la décision d'aide EPTB de la Vienne (Haute-Vienne). Dossier n°160586701.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-151 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Je passe au point suivant qui concerne un rapport qui vous a été remis en séance. C'est page 61 du dossier complémentaire. Il s'agit du protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon.

M. ALBERT :

Cette présentation a amené un débat à la commission sur la réelle avancée. M. Rousseau souhaitait encore bien regarder ce protocole dans les détails pour voir s'il y avait vraiment des évolutions et que nous pouvions nous appuyer dessus. Il y a quand même eu une démarche intéressante dans les Deux-Sèvres. Mme la préfète a apporté sa contribution à cette concertation locale. On a salué le travail qui a été fait. Ce protocole doit aboutir normalement à une signature le 18 décembre 2018. La Région va aussi intervenir sur le sujet. Cela va être un débat de la commission permanente du 18 décembre.

M. RAYNARD :

Ce protocole pour une agriculture durable fait suite à une mission d'expertise ad hoc qui a été déclenchée par Mme la préfète des Deux-Sèvres, une mission mixte associant le conseil général du développement durable et un expert du ministère de l'Agriculture.

Ce protocole fait suite aussi à plusieurs réunions de concertation qui ont été menées sur le terrain depuis le mois de juin 2018 et qui se sont conclues le 19 novembre par une réunion plénière. Cette concertation associait l'ensemble des parties prenantes, aussi bien promoteurs du projet qu'opposants au projet, dans la mesure où l'ensemble des parties acceptait le principe d'un échange libre et constructif.

Sans rentrer dans le détail du protocole, il s'articule autour d'engagements individuels et collectifs de la profession agricole qui sont gradués en termes d'intensité et en fonction d'un diagnostic des pratiques et des exploitations agricoles qui sera effectué au préalable à la réalisation des réserves de substitution. Ces engagements sont parfois assez forts en matière de réduction de produits phytosanitaires, en termes de pratiques culturelles favorables à la qualité de l'eau, en matière également de pratiques favorables à la biodiversité aquatique et terrestre.

Il présente aussi une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs, qui s'appuie sur quatre comités locaux ad hoc autour des prélèvements et du pilotage du CTGQ, puis un comité technique et scientifique qui rapporte leurs travaux à une commission d'évaluation et de surveillance extrêmement large puisque l'ensemble des acteurs est convié.

Ce protocole se traduit également par une diminution des volumes globaux destinés à l'irrigation par rapport au projet initial, projet qui vous avait été présenté il y a un an et qui avait été validé par le conseil d'administration mais à ce jour non suivi de signature. La diminution concerne d'une part les volumes de remplissage de réserves de substitution, et d'autre part, les volumes prélevables en période d'étiage directement sur le milieu naturel. Ces deux types de prélèvement font l'objet d'une diminution qui, au global, atteint 3,4 millions de mètres cubes. Nous sommes donc sur une diminution de l'ordre de 20 % des volumes.

Trois projets de réserve de substitution seront abandonnés. Je vous rappelle qu'il y en avait dix-neuf à l'origine. Il n'y en aura plus que seize à l'issue du protocole.

Il y a des engagements en matière de répartition des volumes qui sont relativement forts puisqu'il y a une conditionnalité à l'attribution des volumes par rapport à l'engagement individuel des agriculteurs sur des pratiques favorables à la qualité de l'eau, à la biodiversité aquatique et terrestre, avec par exemple une suppression des volumes d'irrigation attribués sous trois ans dès lors qu'il n'y aurait pas d'engagement individuel d'un agriculteur, puis une réduction graduée de

50 % sur cinq ans si un agriculteur ne respecte pas ses engagements. Je pourrais répondre à vos questions particulières si vous le souhaitez.

Effectivement, Mme la préfète des Deux-Sèvres a convié l'ensemble des partenaires à une cérémonie de signature du protocole le 18 décembre 2018. Il était donné environ un mois à l'ensemble des parties pour délibérer dans leurs instances au sujet de leur volonté de signer le protocole en question.

M. ALBERT :

C'est la première fois que nous avons une sanction aussi forte sur les agriculteurs en cas de non-respect du protocole, qui peut aller notamment jusqu'à la suppression de l'arrosage. Ensuite, c'est la première fois aussi que nous avons une commission ad hoc qui va se réunir pour déterminer justement le suivi de ce protocole avec le préfet.

La commission des aides n'a pas voulu statuer sur le déplaçonnement qui est proposé. Il y avait déjà eu un débat au niveau du bureau du comité de bassin qui portait sur ce sujet. Nous voulions laisser le soin au conseil d'administration d'en débattre et de voir les possibilités vis-à-vis de cette délibération.

Mme la Présidente :

Dans la mesure où le protocole d'accord n'est pas signé encore, cette délibération pourrait être réaménagée de façon à encourager ce protocole ou à prendre acte des avancées qu'il propose, notamment d'étudier la possibilité de déroger au coût plafond. Personnellement, je ne suis pas certaine que ce soit opportun de prendre position là-dessus avant que le protocole ne soit signé. Je pense que c'est partagé par beaucoup. Je me réjouis des avancées qu'apporte ce protocole qui est d'ailleurs soutenu par des acteurs majeurs des deux côtés. Je souhaite qu'il aboutisse mais à ce stade, je ne suis pas persuadée qu'il faille prendre une délibération de ce type, au moins sur l'aspect déplaçonnement. Je pense que c'est un peu prématuré par rapport au protocole. Cela fait encore largement débat au sein de nos commissions et du conseil.

M. ALBERT :

Je suis d'accord avec vous, Mme la présidente. Il faut attendre que ce protocole soit signé et que la Région précise son positionnement sur ce dossier. Je pense que remettre en débat ce déplaçonnement tout de suite pourrait être pénible par rapport à toutes les avancées qu'il peut y avoir. Il faut être prudent dans ce domaine. Nous reviendrons en conseil d'administration en début d'année pour pouvoir en parler.

Mme la Présidente :

Effectivement, nous savons que c'est un dossier très sensible. C'est important que toutes les parties prenantes arrivent à la signature de ce protocole. En tout cas, je ne voudrais pas que nous prenions une délibération ou que nous donnions prise à qui que ce soit de façon à remettre en cause toutes les avancées obtenues dont nous pouvons nous réjouir.

Je penche pour une délibération qui dise que nous prenons acte ou que nous nous félicitons des avancées sur le protocole d'accord. Aller au-delà, à mon sens, c'est un peu compliqué. Toutefois, le CA en décidera.

M. NOYAU :

Je voudrais que nous arrivions à avancer mais le cahier des charges est quand même très contraignant, avec un coût qui a fortement augmenté. Nous subventionnons à hauteur de 4,50 € du mètre cube, sauf que c'est arrivé à 7,5 € parce qu'il y a eu entre autres des exigences environnementales qui ont été imposées. C'est pour cela que nous demandons le déplaçonnement pour qu'au final, cela se fasse. Avec le coût qui restera résiduel à l'agriculteur, plus des possibilités ou des non-possibilités d'irriguer... Le cahier des charges est quand même très contraignant. Nous n'avons pas eu le temps de le détailler là mais cela va trop loin pour un certain nombre d'agriculteurs. Il y en a certains qui ont vieilli de sept ans depuis ou qui sont partis à la retraite. Il y

a de grandes chances qu'ils ne puissent pas irriguer parce que le protocole est fort. Il faut transmettre le protocole après. Ce n'est pas tout d'investir. La profession agricole souhaite proposer le déplafonnement pour ces ouvrages.

Mme la Présidente :

A ma connaissance, il n'y a pas eu à ce stade de chiffrage budgétaire complet des impacts de ce protocole pour les différents intéressés. Par ailleurs, je ne dis pas qu'il ne faudra pas revoir les aspects budgétaires là-dessus. Ce qui me paraît difficile, c'est de prendre une décision en amont de la signature du protocole. C'est peut-être prématuré.

C'est sensible pour tout le monde, pour la profession agricole, pour certains élus, les associations ou autres. Chacun essaie de faire un pas. Si ce protocole d'accord fonctionne, ce serait une grande avancée. Effectivement, c'est assez contraignant. En revanche, si cela fonctionne, cela peut être très positif et intéressant pour l'avenir.

Il y a eu une vraie négociation avec tout le monde, avec des avancées. Si l'on peut arriver à proposer quelque chose qui permet à la fois de concilier le besoin en eau, l'accès à la ressource en eau et toute une série de considérations par rapport aux autres usagers de l'eau, ce serait une excellente chose.

C'est un sujet dont nous allons beaucoup parler en 2019 et dans les années suivantes. Nous l'avons vu lors du colloque sur l'eau et l'adaptation au changement climatique. Le sujet des retenues est revenu sans arrêt dans les interventions, dans les prises de parole de la salle. Cet aspect budgétaire, encore une fois, je ne dis pas que nous ne serons pas amenés à le reconsidérer. Toutefois, je crains qu'en amont d'une signature qui n'est pas encore faite, cela puisse susciter des interprétations qui pourraient être dommageables au protocole lui-même.

Nous proposerions éventuellement de ne voter que le premier tiret de la délibération. Sinon, si vous souhaitez quelque chose de plus encourageant, de plus positif, nous pourrions dire que nous nous félicitons des avancées ou que nous prenons acte des avancées significatives.

M. ALBERT :

Il y a eu effectivement trois réserves de substitution qui ont été supprimées dans des réserves assez importantes. Automatiquement, le coût du projet global risque d'être plus important aussi. Néanmoins, nous n'avons pas encore d'évaluation. Il est difficile de dire aujourd'hui à combien vont se monter ces réserves au mètre cube. C'est après une évaluation que nous pourrions déterminer aussi la viabilité de tout cela.

Je sais que le protocole va très loin et qu'il y a quelques agriculteurs qui ont trouvé que cela avait été très loin. Néanmoins, je pense que pour les syndicats d'eau du secteur, nous avons en l'occurrence une vraie avancée, avec un protocole et avec des coopératives et des négociants qui sont prêts à mettre de la valeur ajoutée à un moment donné. Je pense que tout le monde s'est mis autour de la table pour qu'il y ait vraiment une avancée, avec une agriculture durable et écologiquement favorable à la qualité de l'eau. Attendons d'avoir l'estimation réelle pour savoir comment nous pouvons faire les choses économiquement.

Encore une fois, je suis d'accord avec la présidente. Je pense qu'il ne faut pas avancer pour l'instant sur ce sujet qui peut faire polémique pour les uns et pour les autres et créer des discordances qui seraient néfastes au projet.

M. ROUSSEAU :

Sur le coût plafond, c'est une discussion qui remonte à longtemps, il y a peut-être dix ou quinze ans quand on s'est posé ces questions. Il y avait différentes formes ou différentes manières de mettre en place un coût plafond à cette époque. Il y a une option qui a été choisie mais il faut savoir qu'il y a plusieurs manières de voir.

Deuxième point, quand nous avons discuté de ce projet de retenues, nous avons évoqué le fait de déroger au coût plafond de 4,5 € du mètre cube. L'argument qui est présenté maintenant en disant qu'il y a trois retenues en moins et un volume qui est beaucoup plus faible, cela augmente automatiquement le coût. Je ne suis pas sûr que l'argument soit complètement convaincant. C'est

clair que cela coûte cher. Par quel moyen peut-on trouver des finances pour pouvoir réaliser ces choses-là ? Ceci étant, je suis tout à fait d'accord avec vous, Mme la présidente, par rapport à cette situation très particulière où nous nous trouvons alors qu'une décision sera prise le 18 décembre. Je trouve que ce n'est pas facile à assumer.

Concernant la commission des aides, j'ai fait une lecture très détaillée du protocole. Déjà, ce n'est pas si simple de faire cette lecture et de s'enthousiasmer pour cette lecture. Puis, j'ai fait aussi une autre lecture, celle de ceux qui contestent. Là, c'est encore pire en termes de complexité de lecture et d'effort de compréhension.

J'ai effectivement contacté des collègues, en particulier quelqu'un qui y a travaillé beaucoup, François-Marie Perrin mais pas seulement. Au niveau associatif, le mouvement que je représente est quelque peu partagé. Cela fait partie de la difficulté. Ce que j'avais dit aussi lors de la commission des aides, c'est que j'aurai un point de vue qui sera mon point de vue à moi. Au niveau démocratique, cela va être clair *[rires]* dans l'incertitude des uns et des autres.

J'ai remarqué qu'il y a deux choses : il y a le coût de construction des dispositifs, ce sont les 4,5 € et plus, mais il y a l'autre aspect, c'est la fonctionnalité du système, avec en particulier ce que l'on demande. Je ne suis pas pour critiquer ce que l'on demande aux agriculteurs. Si c'est pour améliorer la qualité de l'eau, je trouve cela normal et tout à fait intéressant. Sauf que je me mets à la place des personnes qui vont travailler et je me pose la question de l'équilibre économique des exploitations. Si cet équilibre économique n'est pas obtenu, il ne se passera rien.

C'est là où j'ai une grosse critique par rapport à ce protocole d'accord, c'est que cela ne dit rien sur des moyens supplémentaires, sur des moyens qui seraient apportés pour qu'au fond, cette politique un peu nouvelle, ou ce changement de l'agriculture, puissent se faire dans des conditions intellectuellement honnêtes. C'est-à-dire que quelqu'un fait quelque chose qui, en principe, le pénalise économiquement, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de l'agriculture biologique où, si j'ai bien compris, c'est plutôt quelque chose qui fonctionne pour l'instant.

Ma position dans ce dossier, c'est que je reconnais qu'il y a une avancée intellectuelle dans la méthode mais que cela ne résout pas le problème de fond. Mon orientation ne va pas être de dire OK à ce que l'on est en train de faire aujourd'hui. J'ai même un pouvoir.

M. ORVAIN :

Je suis d'accord avec la proposition de Mme la présidente et de M. Albert de repousser. En matière d'avis, je vais vous donner le mien qui est en trois parties parce que j'ai trois casquettes.

Je suis paysan en bio dans le département de la Creuse. J'éleve des vaches et des cochons. Je travaille en agro-écologie et agroforesterie en autonomie. C'est la première année que sur la ferme, il n'y a plus une source qui coule, plus aucun ruisseau qui coule. La pluie est arrivée depuis huit jours mais on ponctionne l'eau sur le réseau d'eau potable. Je suis sur la tête de bassin, sur le Massif central. Il n'y a plus d'eau sur la commune qui est connectée à la commune d'à côté, puis à la commune d'à côté, puis à la commune d'à côté... Cela ne va pas tenir très longtemps. Il y a des communes du plateau de Millevaches qui sont aujourd'hui ravitaillées par citerne où l'on va chercher l'eau dans le barrage de Bort-les-Orgues. La situation est très difficile pour tout le monde, que ce soit pour un éleveur, pour l'eau potable. Même en récupérant les branches pour les broyer, les mettre en litière, les mélanger avec le fumier et les apporter au sol pour faire que les sols puissent stocker de l'eau trois ou quatre jours, je ne suis pas exonéré de la sécheresse.

Ma deuxième casquette, c'est celle de président de l'EPTB de la Vienne. Sur la Vienne, il a plu depuis une semaine mais nous n'avons plus que dix jours de stockage d'eau pour pouvoir maintenir l'étiage de la Vienne. Quid des années qui viennent ?

Effectivement, sur les barrages de la vallée de la Maulde et de la vallée du Thaurion, il y a plus de 125 millions de mètres cubes de disponibles. Là, EDF a eu recours à la première voie de secours qui était le lac de Lavaud-Gelade, en ouvrant les vannes de fond pour pouvoir continuer à alimenter. Il y avait une deuxième voie de secours de dix jours sur toutes les vannes de fond de tous les barrages. Il y avait vingt jours de marge de manœuvre par rapport à la règle des 100.000 m³ possibles pour maintenir l'étiage de la Vienne et pour fournir l'énergie à la centrale nucléaire de Civaux. Sur le bassin de la Vienne, il y a aussi d'autres demandes comme l'entreprise Saillat qui demande 0,7 m/s³ ; elle en a besoin en permanence. Puis, la ville de Châtelleraut prélève, après la centrale, l'eau potable dans la rivière.

Je suis inquiet sur le changement climatique et sur cet avenir. On ne mesure pas encore assez – nous l'avons vu dans les politiques d'évaluation tout à l'heure – la nécessité de mieux connaître les éléments. Là, les têtes de bassin et la vallée de la Vienne en conséquence n'ont que quatre mois de réserve d'eau s'il ne pleut pas parce qu'il n'y a pas de stocks autres. Comment avons-nous tenu jusqu'à aujourd'hui sur le maintien d'étiage ? C'est parce qu'il y a ces quatre mois de réserves en sol, plus les réserves dans les barrages. On est à dix jours près. Quid des années qui viennent ?

Pour moi, il va falloir un jour faire le choix entre les productions d'énergie et le stockage d'eau potable. Dans ce protocole qui est proposé, il n'y a pas ces dimensions « priorité à l'eau potable » et « priorité aux zones humides ». Sur le bassin de la Vienne, anticiper ces questions pour les collectivités pour les années qui viennent, c'est un enjeu important.

Ma troisième casquette, je suis conseiller régional en charge de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie. Sur la région Nouvelle-Aquitaine, nous avons mis en place un pacte Ambition Bio pour permettre à tous les agriculteurs, de 2015 à 2020, d'être accompagnés pour le service rendu de cette agriculture. A partir de 2020, ni l'agence de l'eau, ni les Régions n'auront plus les moyens d'accompagner l'agriculture au niveau du maintien.

La question depuis un an, que l'on travaille dans le cadre du 11^e programme mais aussi dans les régions pour préparer les prochaines PAC, c'est d'intervenir sur les bonnes pratiques et de prioriser le préventif au curatif. Du coup, je le répète aujourd'hui mais je ne suis pas encore assez entendu sur le fait qu'il faut agir sur les bonnes pratiques, en mettant dans un protocole la priorité aux aides au maintien alors que nous savons qu'il n'y a plus d'enveloppe dans un an. C'est une erreur.

Il s'agirait également de faire en sorte de prélever des taxes sur les produits phytosanitaires pour avoir des aides à mettre en place sur la bio. Il a fallu que nous ayons cette règle ministérielle pour pouvoir la mettre au sein du 11^e programme. Cela me gêne parce que c'est une obligation et non pas une volonté de notre part.

Je ne parle pas de la solidarité terre/mer qui n'est pas non plus dans ce protocole. Si l'eau douce n'arrive plus à la mer, ce sont les paysans de la mer qui ne pourront plus travailler. Il y a un besoin de mélange d'eau douce et d'eau salée nécessaire à la vie côtière.

Certes, il y a une avancée en termes d'agriculture. Le plus important, c'est effectivement le changement de pratiques, plus que la construction de bassines. Toutefois, ce que l'on n'a pas, c'est effectivement l'aspect financier par rapport aux bassines et les coûts mais c'est surtout l'aspect financier de l'animation de cette transition agricole. Autant je la porte très fort sur la région en tant que délégué, autant aujourd'hui nous ne sommes pas assez nombreux à porter ces questions. Il faut que nous le soyons plus. Il faut monter un budget réel sur l'accompagnement de cette transition. Effectivement, il faudra sept à dix ans pour que cette transition soit sûre, que l'on mette ou pas des bassines en place.

Je parle avec mes tripes ce matin. Le président de région me dit de voter oui. Les copains me disent de voter non. Voilà ma sensation, livrée brute de décoffrage ce matin.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup parce que c'est un témoignage très touchant et très intéressant aussi parce qu'il aborde toute une série de questions. Cela montre qu'il y a vraiment nécessité de prendre le temps de parler de tout cela. L'agence a son rôle, elle n'en débordera pas. Je pense que c'est important que nous puissions être un facilitateur de ces échanges et de ces débats qui vont forcément aboutir à des décisions qui engagent l'avenir et de façon très sérieuse. Nous avons besoin effectivement d'en parler et d'envisager la question sur tous ces aspects, y compris d'accompagnement humain et budgétaire. Quelque part, vous nous montrez bien la difficulté et l'intensité du débat qu'il y a autour de cette question.

M. GANDRIEAU :

J'adhère à tous les discours qui ont été faits, y compris celui-ci mais attention, je rappelle systématiquement la diversité des territoires sur le bassin Loire-Bretagne. A bien connaître ce territoire qui est dans ce contrat, il a, à mon avis, une certaine différence avec vos territoires. Sur le fond, je suis complètement d'accord que l'on accompagne l'agriculture biologique, que l'on met les

moyens pour l'accompagner mais au-delà des irrigants. Pour moi, c'est beaucoup plus large que les irrigants tout seuls.

Il y a des avancées énormes sur ce protocole qui est présenté par rapport à la situation géographique de ces territoires. Il y a des réponses qui sont apportées. Il y a de très fortes contraintes. Il y a aussi des règles du jeu qui sont mises en place pour ne pas prélever trop, pour éviter ce que vous êtes en train de dire, pour éviter que l'eau n'aille plus à la mer. Il y a des contraintes très fortes qui sont mises. Cela existe déjà en Vendée.

Il y a des résultats sur certains territoires. J'étais aussi à créer des réserves à un moment donné mais pas par des bassines. Je n'aime pas ce terme. Je ne suis pas un grand amateur des bassines. Le résultat est là. Chez moi, 50 % des agriculteurs sont devenus bio-irrigants. Ils étaient irrigants de maïs avant. Les entreprises agroalimentaires sont venues chez nous. Aujourd'hui, ils font une diversification complètement avec de la valeur ajoutée.

Moi aussi, je peux parler avec mes tripes. Je peux vous dire que depuis trente ans que je le fais, aujourd'hui j'ai des gens qui me remercient parce qu'ils ont fait vivre leurs familles. Ça aussi, c'est important, vous comprenez ? Je suis complètement d'accord avec tout ce qui a été dit. Je suis complètement d'accord avec l'accompagnement et cette transition qu'il doit porter. Peut-être que le mot est à la mode... Je voudrais dire un petit mot sur l'eau potable. Je suis d'accord avec vous mais je pense que de toute façon, quel que soit le préfet demain, s'il a un problème sur un territoire, il réservera cette eau pour les besoins en eau potable. Il trouvera des moyens pour compenser avec ces agriculteurs.

Cela m'amène à un dernier point, c'est que dans tout ce que nous faisons, s'il n'y a pas un accompagnement social qui devrait être pour les moments difficiles ou pour les moments où l'on ne remplira pas parce que le débit ne sera pas assez haut, cela ne marchera pas. Par contre, faites attention, ne pas faire peut entraîner tout ce que nous ne voulons pas, c'est-à-dire une agriculture qui est complètement différente, une agriculture d'agro-manager qui peut aussi prendre 10.000 ou 15.000 ha et travailler différemment, donc faites attention. Regardez bien ces diversités de territoires. Nous ne sommes pas du tout dans ce que vous venez de citer sur ce que moi, je connais. Je tenais à dire cela.

Maintenant, je suis complètement d'accord avec vous, Mme la présidente, sur le fait de ne pas voter aujourd'hui sur le déplafonnement mais attention aussi à ne pas montrer un signe vers un secteur ou un autre. Il ne faut pas que l'on donne de mauvais signes. C'est très important. Encourageons ce qui a été fait. Surtout, ne montrons pas que nous pouvons avoir des doutes. C'est tout ce que je voulais dire.

M. ALBERT :

Je comprends que chacun s'exprime avec ses tripes et je crois que je vais le faire aussi. Je ne voudrais pas que l'on oppose les agricultures entre elles. Il faut que nous soyons raisonnables en soi. Ce n'est pas le rôle de l'agence. Nous devons travailler avec tous les agriculteurs sinon nous n'arriverions pas non plus à faire de la qualité de l'eau.

Par rapport à ce qu'a dit M. Rousseau, le mouvement Bassines, non merci ! a été sollicité par Mme la préfète à être aussi acteur du protocole. Ils ont souhaité plus se mettre à l'extérieur et ne pas être dans la table ronde, pour ensuite arriver avec des casseroles à la grille de la préfecture pour faire du bruit, pour dire qu'ils ne sont pas d'accord et qu'ils ne veulent pas rentrer dans le dialogue. En l'occurrence, il y a des murs. A un moment donné, il faut que les gens viennent autour de la table et puissent déjà s'exprimer.

Je connais bien François-Marie Pellerin pour avoir discuté avec lui. Je pense qu'il fait partie de ceux qui ont compris que les choses avaient évolué. Nous avons vraiment une évolution, notamment avec des structures, des coopératives qui ont dit : « Oui, d'accord pour une agriculture qui va changer sur ce territoire mais si nous n'avons pas d'eau, nous ne pourrions pas faire non plus de contrats qui seront liés par rapport à cela ». Je comprends que le plateau de Millevaches à un moment donné n'ait plus d'eau mais nous n'allons pas l'emmener forcément la prendre sur un autre territoire pour l'emmener sur le plateau de Millevaches. Nous n'aurons pas les moyens. Chaque territoire est différent de l'un à l'autre.

En l'occurrence, nous avons vraiment l'occasion de voir un territoire bouger et de permettre d'avoir de la qualité de l'eau derrière, avec des infrastructures. C'est la première fois que des coopératives

et des négociants font une avancée en acceptant que des contrats soient mis sur ces territoires pour avancer sur la qualité de l'eau. Si nous n'avons pas d'irrigation sur ces territoires, qu'aurons-nous ? Je le dis vertement aujourd'hui, nous aurons des cultures sèches avec des intrants et des pesticides. Je pense que nous n'aurions pas abouti à ce que nous voulions. Nous n'aurions pas une agriculture biologique sur ce secteur parce que nous n'aurions pas mis les moyens à un moment donné pour que cette agriculture arrive à ses fins.

Menons la bonne réflexion. Certes, nous allons apporter de l'argent sur ce territoire pour faire de l'irrigation. Toutefois, est-ce que ce n'est pas le prix à payer pour avoir de la qualité de l'eau demain ? Voilà ce que je peux vous dire sur ce sujet. Je l'exprime avec mes tripes aussi.

Mme la Présidente :

Merci de ces contributions. Evidemment, personne ici n'a envie d'opposer les agriculteurs entre eux. Nous sommes tous conscients des enjeux.

Je reviens à notre modeste délibération mais nous savons qu'elle va être regardée. J'ai le souci aussi de ne donner aucun signe qui puisse être saisi par les uns ou par les autres pour remettre une pièce dans la machine, si j'ose dire, et compliquer encore les choses. Nous pouvons ne pas prendre de délibération du tout mais ce serait dommage.

Je vous proposerais de nous concentrer sur le premier tiret, d'examiner la mise à jour de l'ensemble du contrat territorial de gestion quantitative Sèvre niortaise – Mignon. Ce sont tous les volets, donc je pense que la mise à jour, c'est à la fois le contenu, l'accompagnement financier, etc. Comme l'a rappelé M. Albert, nous n'avons pas toutes les données aujourd'hui de cette budgétisation. C'est très difficile.

La délibération se trouve à la page 70 de votre dossier complémentaire remis en séance. Je propose que nous retirions le deuxième tiret qui évoque la possibilité de déroger au coût plafond. Je vous propose au vote le premier tiret uniquement, légèrement complété : « D'examiner la mise à jour de l'ensemble du contrat territorial de Sèvre niortaise – Mignon, reconfiguré selon l'ambition du protocole d'accord négocié, dès signature ». Je trouve que c'est difficile, dans une délibération, de dire que nous allons adapter une ambition à un projet qui n'est pas encore adopté. Je mets aux voix. Qui est contre la délibération ainsi modifiée ? Qui s'abstient ?

- *10^e programme d'intervention. Contrat territorial de gestion quantitative Sèvre niortaise – Mignon – Protocole d'accord pour une agriculture durable.*
- **Adoptée à la majorité (2 voix contre, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-152 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Nous y reviendrons très certainement. Déjà, attendons la signature de ce protocole que je souhaite personnellement même si j'ai aussi à l'esprit tout ce que vous dites. Toutefois, à un moment, il faut avancer. Le territoire de la Sèvre niortaise – Mignon a ses spécificités aussi bien en termes territorial que de gouvernance locale. Je ne dis pas qu'il faut dupliquer cela partout parce que les structures et les contextes ne sont pas les mêmes. Nous en reparlerons très certainement après le 18 décembre.

Mme la Présidente :

Il y a encore une délibération à adopter qui est dans le dossier complémentaire et qui concerne la date limite d'engagement.

M. GUTTON :

Nous sommes vraiment dans l'ajustement de la fin du 10^e programme. C'est le dernier conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Je tiens aussi à saluer tout le travail des services de l'agence. Je sais que huit CA avec tous les sujets que nous avons eu à traiter, cela représente vraiment beaucoup de travail.

M. GUTTON :

Vous avez sur table un document en deux feuilles qui correspond à cette délibération. C'est ce qui nous permet d'atterrir le plus proprement possible sur un programme de six ans et de 2,3 Md€.

Mme REVERCHON-SALLE :

Je vous explique rapidement de quoi il s'agit. Ce sont des financements relatifs aux investissements agroenvironnementaux qui sont apportés dans le cadre des PDRR. En mars dernier, nous avons calé en conseil d'administration les enveloppes maximales de droits à engager de chacune des régions. Il ne s'agit pas de revenir là-dessus. Elles sont rappelées dans l'article 1 mais elles ne sont pas du tout modifiées par cette délibération.

Ces enveloppes sont confiées à l'ASP (Agence de services et de paiement) et ce sont les DDT qui en assurent l'instruction. Ces enveloppes ont des dates de validité. Initialement, la date de validité pour que les services instructeurs terminent l'instruction était au 31 janvier. Or, pour embarquer les derniers dossiers relatifs aux investissements agroenvironnementaux, nous avons dû faire un budget rectificatif 2, nous avons dû faire une adaptation de programme. Il a fallu que cela passe en comité de bassin. Cela nous a amené au 28 novembre.

Depuis, nous avons notifié aux DDT les décisions. Sauf que pour les DDT, nous ne sommes pas à l'abri – notamment dans certaines DDT où il y aurait beaucoup de dossiers – qu'elles n'aient pas complètement finalisé l'instruction au 31 décembre. Pour éviter de se retrouver dans des situations un peu compliquées où l'on ne pourrait plus accéder à l'enveloppe parce que sous le logiciel Osiris, elle ne serait plus valide, on préfère se donner un peu de souplesse. Cela n'impacte en rien le système de dire que ces enveloppes sont valides jusqu'au 31 janvier 2019 mais cela reste bien des enveloppes du 10^e programme sur des AE 2018.

M. GÉRAULT :

Les quelques sommes qui sont là nécessitent quelques explications de la part des services. Le tableau de droite, je crois que c'est lié au pourcentage, donc l'explication est simple. Par contre, sur le premier tableau de répartition par région, si je comprends bien les propos de Mme Reverchon, c'est lié aux négociations du PDRR, donc nous sommes toujours dans la même discussion que tout à l'heure. Pouvez-vous nous expliquer les évolutions entre les tableaux ? Qu'est-ce qui justifie – encore une fois, c'est toujours la même question – un tel décalage entre des régions qui, sur le plan agricole, sont extrêmement proches ?

Mme REVERCHON-SALLE :

La délibération a été rédigée ainsi parce qu'elle annule complètement celle de mars. Puis, le sujet d'aujourd'hui, ce n'est surtout pas l'affectation des enveloppes entre régions. Cela a été acté. Ce n'est ni plus ni moins la photographie de ce qui a été acté au CA de mars dernier.

M. GUTTON :

Là, c'était bien vous. En réalité, cet article 1 ne fait que confirmer la répartition que vous avez validée en mars 2018. Il n'y a pas de nouvelle répartition.

Mme REVERCHON-SALLE :

Nous avons les dossiers. En fin d'année 2017, les gouvernances régionales, comme nous le faisons chaque année, ont été sollicitées pour identifier leurs besoins. Elles nous ont fait remonter leurs besoins. Ces besoins, nous les avons examinés. Nous avons regardé effectivement – nous n'allons pas refaire la discussion de tout à l'heure – où en étaient les maquettes PDRR de chacune des régions. Il faut se rapporter aux dossiers de la commission des aides. C'est à la première

commission des aides de l'année dernière que nous avons passé ces enveloppes. C'est ainsi qu'ont été définis les montants de ces enveloppes. L'enveloppe Bretagne embarque La Bresse Bocage.

M. GÉRAULT :

Encore une fois, soit on considère que l'on remet en cause ce qui a été adopté, puis il n'y a plus de débat, ce n'est même plus la peine de faire... Voilà, c'est comme ça. C'est parfois compliqué de s'exprimer. Nous avons vraiment le sentiment que nous dérangeons. Comme je suis au conseil d'administration, je me permets de poser quand même la question. C'est bien une enveloppe PDRR et des dossiers qui sont déposés. C'est bien la conjonction des deux. Ce ne sont pas uniquement des dossiers. Ce sont aussi des dossiers – et vous le savez bien – qui s'adaptent à l'enveloppe liée au PDRR.

Mme REVERCHON-SALLE :

Reprenons comment nous faisons l'exercice. Chaque année n-1, nous sollicitons les gouvernances régionales sur les besoins. Or, les besoins sont du prévisionnel puis que l'année, nous ne la connaissons pas encore, elle est devant nous. Fin 2017, les gouvernances régionales, au vu de la connaissance qu'elles ont de la dynamique de terrain, en sollicitant les acteurs qui sont au plus près des porteurs de projets, identifient un besoin de x milliers ou x millions d'euros. Ensuite, nous examinons ces besoins à la lumière de l'enveloppe Écophyto. En effet, nous embarquons un certain nombre d'investissements sur Écophyto. Par conséquent, les enveloppes régionales Écophyto sont complètement prédéfinies. Puis, nous regardons ce que nous pouvons embarquer sur le reste, c'est-à-dire sur le volet PDRR.

De ces ajustements, nous faisons des propositions d'enveloppes qui donnent des maximums de droits à engager. On pourrait se retrouver dans des régions d'ailleurs qui ne sont pas complètement au taquet de leur enveloppe. Puis, l'année se passe. En début d'année – et c'est ce que souhaitent les gouvernances régionales –, elles savent qu'à l'agence de l'eau, elles ont une enveloppe de telle somme. Les appels à projets PCAE se tiennent dans l'année. En général, il y en a un à deux. Ensuite, en fonction de ce que les cofinanceurs décident de mettre, les comités de sélection se réunissent et répartissent en conséquence. Franchement, sur le hors SIGC, cela se fait plutôt très bien. Il n'y a pas de difficultés particulières. Nous ne bridons pas. Jusque-là, nous n'étions pas dans un système bridant, d'où l'importance de la discussion pour les deux prochaines années.

Mme la Présidente :

Ces éclaircissements ayant été apportés, y a-t-il d'autres commentaires ? Je mets aux voix la délibération que vous avez sur la table. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *10^e programme d'intervention. Financement d'investissements agro-environnementaux en 2018 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto : notification des enveloppes maximales de droits à engager.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-153 du 11 décembre 2018.

Mme la Présidente :

Il reste quelques points d'information sur les modalités de gestion 2019.

Mme REVERCHON-SALLE :

L'objectif n'est pas du tout d'aboutir à une délibération mais plutôt de vous présenter comment nous envisageons de gérer l'année 2019, sachant qu'en commission des aides, sous la présidence de M. Albert, nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce point.

Quel est le contexte et le cadre de travail ? Nous allons débiter un nouveau programme qui fait suite à un 10^e programme révisé qui était très dynamique. Nous l'avons vu sur la dernière année 2018. Il nous a fallu gérer des files d'attente et des priorités. Au final, nous pouvons nous satisfaire de la façon dont nous avons atterri sur cette fin de 10^e.

Nous ne savons pas concrètement comment nous allons démarrer le 11^e. Allons-nous rester sur une dynamique forte ? Va-t-il y avoir un effet de creux parce que nous avons fait passer un certain nombre de dossiers sur la fin de l'année ? Quoi qu'il en soit, il faut que l'on se donne les moyens de pouvoir garantir la maîtrise des enveloppes affectées à chaque ligne programme. Il ne s'agit pas d'imaginer en début d'année que l'assainissement pourra aller puiser dans je ne sais quelle autre ligne thématique et autres. Non ! Nous avons des lignes de programme définies par thématiques. Vous les avez validées quand vous avez acté le 11^e programme. Maintenant, il faut se donner les moyens de les respecter. Ensuite, si en fin d'année nous constatons que nous pouvons faire des adaptations de programme pertinentes, il ne faudra pas s'en priver. En revanche, il ne faut pas en faire le pari dès le début de l'année.

Autre objectif, il faut bien s'assurer que ce sont bien les priorités qui sont d'abord financées même si nous avons un 11^e programme qui est beaucoup plus sélectif que le 10^e programme.

Puis, sur la politique territoriale, il faudra également se donner les moyens de bien maîtriser les engagements. Quand on signe un contrat territorial, quelque part, on s'engage sur trois ans. Aussi, il faut pouvoir avoir cette vision pluriannuelle sur ce que l'on déporte sur les années 2 et 3.

Comment procéder ? Nous avons quatre commissions des aides en 2019. Comme vous le savez, nous avons des dossiers qui relèvent soit de la commission des aides, soit de décisions « directeur » qui peuvent être prises tous les mois.

Sur quoi les propositions de gestion 2019 se basent-elles ? Nous ne partons pas d'une page blanche. Nous avons eu l'année 2018 qui nous a permis de tester des modalités de gestion. Attention, en 2019, ce n'est pas l'année 2018. Nous ne sommes pas en transition entre deux programmes. 2019, c'est le démarrage du 11^e. Nous pouvons aussi imaginer que nous pourrions pousser des dossiers de 2019 sur 2020. Nous ne sommes pas dans la même situation que celle que nous avons connue l'année 2018.

Je rappelle les grands principes. Nous passons d'abord les dossiers prioritaires. Puis, nous reportons à l'automne les moindres priorités. Surtout, nous sommes très clairs avec les porteurs de projets comme peut l'être une collectivité, en les informant très précisément sur le calendrier de passage de leur dossier en commission, puis de prise de décision.

Maintenant, je passe aux propositions par ligne programme. Sur l'assainissement collectif, je donne les grandes idées. L'assainissement, c'est une des grosses enveloppes. Nous passerons au fil de l'eau tout ce qui est études et équipements liés à l'auto-surveillance. Ce sont plutôt des petits montants.

Par contre, concernant tout ce qui est travaux sur les systèmes d'assainissement, que ce soit la station ou les réseaux, nous avons deux priorités, ce sont les systèmes d'assainissement prioritaires (cf. la liste que vous avez adoptée tout à l'heure), puis les collectivités en zone de revitalisation rurale. L'idée, c'est de procéder un peu comme cette année c'est-à-dire que nous reportons en fin d'année en commission des aides (la troisième et la dernière) tout ce qui est hors système d'assainissement prioritaire et hors ZRR. Puis, nous embarquerions sur le début de l'année, par contre, les autres qui sont bien des priorités du 11^e.

Comme vous l'avez souhaité en commission des aides, dès la première commission des aides, nous embarquerions bien les systèmes en ZRR qui ont vocation à sortir en juin 2020.

A propos de l'assainissement non collectif, il va falloir maîtriser l'enveloppe. On pré-calibre une enveloppe à hauteur de 10 M€ là où cette année nous avons terminé à plus de 40 M€. Nous sommes un peu plus sélectifs que sur le 10^e. Nous avons baissé les taux mais quoi qu'il en soit, cela va être un petit enjeu de tenir dans les 10 M€. L'objectif est surtout d'assurer des financements sur des opérations groupées qui sont en cours, et surtout, de ne pas embarquer de nouvelles opérations groupées, sauf si nous avons de la disponibilité de crédits pour le faire, mais toujours dans le respect des 10 M€.

L'eau potable, ce sont uniquement des investissements ouverts dans le 11^e pour les ZRR. La sélectivité est déjà très forte puisqu'il y a une sélectivité de zonage. Nous passons au fil de l'eau les dossiers de neutralisation et de désinfection qui sont souvent des petits montants. Nous faisons

un point à chaque commission des aides sur où nous en sommes des dossiers d'interconnexion et de sécurisation, qui en revanche font de plus gros montants, pour voir comment nous consommons l'enveloppe de la ligne 25. Puis, nous réservons une enveloppe pour le CVM mais que nous ne traiterons qu'en fin d'année.

Concernant les pollutions industrielles, des activités économiques plutôt non agricoles, nous ferions un peu comme cette année, c'est-à-dire qu'il y a un grand nombre de choses que nous pouvons passer au fil de l'eau. Ce sont plutôt des petits montants. A chaque commission des aides, nous ferions un point sur les gros travaux, avec des sous-enveloppes de 5,5 M€ dans lesquelles nous gèrerions des priorités. Nous pouvons faire des sous-priorités à l'échelle des dossiers industriels. L'idée, ce serait plutôt de reporter sur la fin de l'année des dossiers qui nous paraîtraient être moins prioritaires. Cela a plutôt bien fonctionné cette année quand nous avons procédé de la sorte.

Sur le volet agricole, l'idée, c'est d'identifier de grands paquets avec des cloisons assez étanches. Il y a tout ce qui est animations et actions agricoles dans les contrats territoriaux. Ce sont tous les contrats territoriaux qui sont en cours, sur lesquels nous avons des engagements et que nous devons tenir. Cela représente à peu près 11 M€. Il va falloir garantir ces financements. Ensuite, nous avons les 8 M€ d'Écophyto qui sont aussi gérés à part. Nous avons les 15,3 M€ prévus pour la CAB dans le cadre du relèvement de la RPD. Nous allons voir comment tout cela prospère avec la loi de finances mais en tout cas, à ce stade, l'enveloppe est bien identifiée.

Puis, nous avons les fameux 3 M€. Il y a 6 M€ qui restent sur les PDRR pour 2019-2020. Nous faisons une division par deux, cela fait 3 M€ en 2019 et 3 M€ en 2020. Nous en reparlerons parce que c'est l'hypothèse où nous diviserions par deux l'enveloppe. Nous pouvons avoir d'autres hypothèses, notamment de dire que nous passons tout en 2019. Nous verrons.

Puis, nous avons 2 M€ pour la résorption phosphore et l'assistance technique au traitement des déjections animales. L'idée pour la ligne agricole, c'est vraiment de gérer les projets à l'intérieur de ces sous-enveloppes pour garantir que subitement, nous n'allons pas nous faire déborder et imaginer que la résorption du phosphore aille empiéter sur les crédits de la bio. C'est un scénario qui ne se produira pas mais nous allons fonctionner de la sorte.

Assez rapidement, les gouvernances régionales vont nous demander les enveloppes maximum de droit à engager pour 2019. C'est pour cela qu'assez rapidement, il va falloir que nous en parlions. Une fois que nous les aurons stabilisés, nous aurons à peu près formaté l'année et elle pourra se dérouler sereinement.

Sur la gestion quantitative, nous avons deux domaines que nous allons étanchéifier dans un premier temps. Nous allons faire une sous-enveloppe pour les réserves de substitution des trois CTGQ à 20 M€. Cela embarque des tranches de travaux à venir des trois CTGQ en cours. Nous allons faire une sous-enveloppe de 10 M€ pour la gestion patrimoniale des réseaux AEP et une sous-enveloppe de 2 M€ pour les économies d'eau des collectivités.

A chaque commission des aides, nous ferons un point sur la situation des engagements sur les CTGQ, là où potentiellement nous avons de gros montants à consommer. Puis, nous passerons un grand nombre de sujets au fil de l'eau, qui sont plutôt des petits montants.

A l'automne, nous ferons le point. Sur les CTGQ, soit des choses auront avancé et nous aurons consommé des crédits, dont acte ; soit nous n'aurons pas consommé de crédits. D'autre part, nous aurons des besoins sur la gestion patrimoniale. A ce moment-là, avec vous, nous définirons comment nous pouvons refaire des ventilations à l'intérieur de cette ligne 21. Toutefois, nous démarrons l'année plutôt avec des tuyaux séparés pour éviter de se marcher sur les pieds.

Sur les milieux aquatiques, nous fonctionnerions comme pour l'agriculture, c'est-à-dire que nous définirions des sous-enveloppes étanches. Il y a tout ce qui est déjà dans des contrats territoriaux sur lesquels nous avons des engagements. C'est énorme. C'est 38 M€. Il faut absolument que nous puissions tenir nos engagements. Ces 38 M€, il ne faut pas en faire autre chose. Ceux-là, nous les mettons de côté.

Nous réserverions une enveloppe pour de la continuité hors contrat territorial à 2 M€. Des sous-enveloppes sur des partenariats techniques, nous en avons avec les fédérations de pêche. Nous pouvons en avoir aussi avec les départements et les régions pour 4 M€. Puis, nous avons une sous-enveloppe biodiversité pour les plans nationaux d'actions et les poissons migrateurs à 4 M€.

Nous partons en début d'année avec cela. De la même façon, à mi-année, en fonction des niveaux de consommation de chacune de ces sous-enveloppes... En fait, nous ne sommes pas liés. Cette notion de sous-enveloppe, c'est une logistique plus service pour se donner un peu des garde-fous. Le moment venu, nous pourrions très bien rebattre les cartes.

Sur la politique territoriale, nous n'allons pas fonctionner comme nous avons pu le faire par le passé. Nous allons arrêter de valider des contrats territoriaux au fil de l'eau parce qu'il faut absolument que nous puissions mieux maîtriser les enveloppes dédiées, à la fois en année n mais aussi en année n+1 et n+2, soit sur les trois années. L'idée, c'est de sélectionner les contrats qui sont vraiment prêts et qui répondent aux conditions du 11^e programme, puis de présenter ces nouveaux contrats à deux CA de l'année, celui de mars et celui de juin, de façon à les présenter par lot et de se donner de la visibilité sur ce que cela nous embarque en crédit, notamment ligne 18 et ligne 24 pour les années suivantes. Jusque-là, nous ne faisons pas trop ce travail mais maintenant, c'est plus que nécessaire.

Mme ANTON :

Je souligne le fait que dans le dossier de séance pages 72-73, n'est pas indiquée la ligne 25 sur l'eau potable, quoiqu'elle soit très bien indiquée dans la présentation. Je voudrais juste qu'une certitude soit apportée sur le montant parce que de la même façon, ce n'était pas indiqué dans la slide. Il est démontré que c'est important de faire des efforts en amont sur la qualité de l'eau, que l'on demande des efforts par exemple aux agriculteurs. Toutefois, si en matière de réseau cela ne suit pas – d'où la problématique par exemple des CVM (chlorure de vinyle monomère) mais aussi du plomb –, cela ne sert à rien parce que l'eau qui va être distribuée chez les habitants ne sera pas de bonne qualité. Il faut avoir une approche globale, quoique je ne vous apprenne rien.

M. NOYAU :

Sur la ligne 21, nous avons 32 M€ qui sont fléchés sur les 34 M€. Il reste potentiellement 2 M€.

Mme REVERCHON-SALLE :

Non parce que les 2 M€ sont embarqués dans des dossiers reportés. Il y a un petit « oui ». Dans les 105 dossiers reportés pour 26,4 M€, forcément ces 26,4 M€ viennent « grever » des enveloppes 2019. Par conséquent, sur la ligne 21, il y a 2 M€ de dossiers reportés.

M. NOYAU :

N'y a-t-il aucune ligne pour la gestion coordonnée des prélèvements ?

Mme REVERCHON-SALLE :

Je ne l'ai pas identifiée à ce stade. Ces sous-enveloppes, c'est pour se donner un peu de la visibilité par grands paquets. Cela ne veut pas dire que nous n'avons rien prévu pour la gestion collective hors ZRE.

M. ALBERT :

Nous ne pouvons pas détailler toutes les lignes. Nous avons vraiment insisté auprès de la commission, notamment pour les sorties de ZRR qui sont en 2020, que l'on étudie dès la première commission ces communes-là et encourager les départements à faire en sorte qu'elles déposent des dossiers. Ensuite, nous avons aussi la transition 2021, avec les élections qui risquent d'impacter. L'important, c'est que chacun aura une date de commission. Le porteur de projet saura quand sera examiné son dossier. Vous avez un calendrier qui permet de bien identifier les dates dans chaque colonne.

Mme REVERCHON-SALLE :

La ligne 25 affiche 8 M€. C'est une ligne qui est fortement resserrée. Seules les ZRR sont éligibles à cette ligne 25.

M. GUTTON :

Nous reviendrons vers vous pour vous informer des discussions avec la Caisse des dépôts. Vous vous souvenez que le Premier ministre a annoncé une enveloppe de 2 Md€ de prêt Aqua Prêt destiné au financement des réseaux sur des prêts à très long terme ; nous sommes entre quarante et soixante ans. Nous travaillons avec eux sur un projet de convention. Nous reviendrons devant le conseil d'administration pour vous faire une proposition de travail en commun entre l'agence de l'eau et la Caisse des dépôts pour accompagner les collectivités locales. Cela se fera le plus tôt possible. Nous viserons le CA du 14 mars.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais clore cette séance du conseil d'administration. Je salue tout le travail qui a été accompli aussi bien par vous-mêmes mais aussi les services de l'agence, M. le directeur également.

Nous allons procéder à la signature avec l'agence régionale de santé.

M. GUTTON :

Ce partenariat porte sur la transmission de données sur les questions de qualité sanitaire des eaux de baignade et de site de pêche à pied puisque nous avons une coopération importante avec les agences régionales de santé, notamment celles des Pays de la Loire et de Bretagne.

Mme REVERCHON-SALLE :

Dans la continuité de vos travaux de ce matin et de l'adoption de la liste des systèmes d'assainissement prioritaire, vous savez qu'à l'intérieur de cette liste qui comprend à peu près 1.000 systèmes d'assainissement, il y en a 218 qui concernent plus spécifiquement des systèmes qui ont un impact sur les usages littoraux, à la fois la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture.

Dans tout le travail d'élaboration de cette liste, nous avons travaillé avec les agences régionales de santé des trois régions concernées, sachant qu'elles ont en charge aujourd'hui à la fois le contrôle sanitaire des 700 sites de baignade de la façade littorale et la surveillance sanitaire des 100 sites de pêche à pied et de loisirs.

Ce que nous souhaitons, c'est de poursuivre ce partenariat dans la phase de mise en œuvre du 11^e programme. Cela va nous permettre de développer ensemble une stratégie conjointe, notamment pour travailler sur les actions prioritaires, et donc, aller rencontrer les collectivités pour faire émerger les projets.

Cela nécessite aussi entre nous des partages de données, à la fois les données de qualité sanitaire dont dispose l'ARS, mais du côté de l'agence de l'eau, c'est aussi partager toute la connaissance et notamment toutes les aides que nous allons allouer aux collectivités. C'est l'objet de la convention que nous allons signer en cette fin de conseil d'administration.

M. DÉTOUR :

C'est pour mettre en valeur une mission importante des ARS. Cela permet de valoriser les données, notamment portant sur la qualité de l'eau et de les transmettre dans les meilleurs délais et selon les meilleures modalités à l'agence de l'eau pour que nous puissions faire les analyses nécessaires pour avoir après des politiques d'intervention qui soient de qualité et qui tiennent compte des caractéristiques qui peuvent être assez différentes d'un territoire à l'autre. C'est important, notamment dans un moment où tout est numérique, que nous puissions faciliter ces transmissions.

M. GUTTON :

Nous aurions pu aussi saluer le travail de Françoise Moraguez au sein de nos instances, M. le directeur. Elle n'est pas là ce matin mais nous pouvons tous témoigner qu'elle est

extrêmement active dans nos instances et qu'elle est toujours vigilante aux questions de santé-environnement au sein de nos instances, y compris les commissions de travail.

M. DÉTOUR :

Merci pour elle. C'est pleinement mérité.

[Signature et applaudissements]

Mme la Présidente :

Nous pouvons nous féliciter de la signature de cette convention. J'espère que ce sera un partenariat très fructueux.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous invite tous à partager ce repas un peu tardif. Toutes nos excuses pour ceux qui avaient des contraintes. Cela en valait la peine. La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 14 mars prochain.

La séance est levée à 13h53.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le mardi 11 décembre 2018

(à 10h00 à Agence de l'eau Loire Bretagne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	M. MORDACQ Frank M. SELLIER Guillaume
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
A	Mme BOUYGARD Anne R. par M. Pierre-Marie DETOUR	SIGNÉ	
P	M. BRUGIERE Marc	SIGNÉ	
A	M. CHASSANDE Christophe R. par M. Patrick FERREIRA	SIGNÉ	
A	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. NAVEZ Marc Mme GAUTHIER Odile
A	M. DORON Jean-Paul		
A	M. FAUCHEUX Benoît		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	M. GOUSSET Bernard M. MERY Yoann
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	Mme GAUTHIER Odile		
P	M. GERAULT Laurent	SIGNÉ	
A	M. GOUSSET Bernard		
A	M. GRELICHE Patrice		
P	M. LE BESQ Rémi	SIGNÉ	
A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
A	M. LUCAUD Laurent		
A	M. MERY Yoann		
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. NAVEZ Marc		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	M. DORON Jean-Paul
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	29

Présents : 22
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 12

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	M. BURLOT Thierry	
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	SIGNÉ
A	M. RAYMOND François	